

Palestine

Solidarité

72

avril 2020 | 3 €

Dans ce numéro

- 2 LA CPI, LA FRANCE... et les autres**
- 3 BASE DE DONNÉES DES ENTREPRISES IMPLIQUÉES DANS LES COLONIES ISRAËLIENNES.** Enfin la parution officielle !
- 4 LES DÉTENUÉS PALESTINIENNES**
- 5 METTRE EN LUMIÈRE, DÉNONCER ET COMBATTRE l'apartheid israélien**
- 7 ISRAËL, l'espoir d'une gauche judéo-arabe**
- 9 FICHE FORMATION**
- 11 LE PLAN TRUMP : inique et cynique**
- 13 LE PLAN TRUMP/NETANYAHOU, une attaque frontale contre les réfugiés palestiniens**
- 15 SUR LE TERRAIN les violences s'accroissent**
- 17 « ITINÉRAIRE DE BEYROUTH À PARIS... », entretien avec Alaa Eddine**
- 20 « LE POUVOIR DE LA MUSIQUE – UNE ENFANCE ENTRE PIERRES ET VIOLON EN PALESTINE »** de Sandy Tolan
- 21 QUAND LE CHŒUR AMWAJ CÉLÈBRE Mahmoud Darwich**
- 24 BETHLÉEM capitale de la culture arabe 2020**
- 27 ÉCHOS DU CN de mars**

En confinement, mais mobilisés pour le peuple palestinien !

Le 28 janvier, Trump dévoilait son « plan de paix », un plan destiné à dépouiller les Palestiniens de leurs droits tout en assurant la réélection de Netanyahu. Malgré les beaux résultats de la Liste unie, les méandres de la politique israélienne assurent à celui-ci un nouveau mandat à la tête d'une extrême droite raciste, colonialiste et annexionniste. Et sans attendre, le plan Trump continue à se réaliser sur le terrain, l'armée d'occupation continue à tuer, emprisonner et détruire des maisons palestiniennes, et les travaux des routes de la colonisation s'intensifient.

Et maintenant, le Covid-19, qui s'est abattu sur la France et les autres pays européens, se développe en Israël et menace la Cisjordanie et la Bande de Gaza, dont les systèmes de santé sont terriblement affaiblis par le blocus et par l'occupation.

Jamais la Palestine et les Palestiniens n'ont eu à faire face à une telle convergence de menaces. Déjà, les colons en profitent pour accaparer encore plus de terres, pariant sur l'indifférence du monde et sur la paralysie de la société palestinienne qui subit aussi le confinement.

Confinés, nous le sommes en France, nous avons besoin de notre énergie pour nous protéger, nous organiser et prendre soin de nos proches. Mais nous restons mobilisés face aux dangers qui menacent le peuple palestinien.

Nous sommes mobilisés pour faire connaître la réalité du terrain : allez voir et partagez la rubrique « en direct de Palestine » que nous avons récemment mise en place sur notre site et sur les réseaux sociaux.

Nous sommes mobilisés pour lancer et relayer des appels, comme celui pour la libération des prisonniers palestiniens, dont les enfants et les prisonniers les plus âgés, menacés par l'état sanitaire déplorable des prisons israéliennes, ou celui pour la levée du blocus de Gaza.

Nous sommes mobilisés pour aider concrète-

ment les ONG palestiniennes à participer à l'effort collectif contre le virus, à travers notre appel à dons et notre partenariat avec ces ONG, notamment le PMRS, UHWC-Gaza, ainsi que Najdeh et Beit Attfal Assoumoud pour les camps de réfugiés au Liban.

Nous sommes mobilisés pour que les États dont la France sortent de leur attentisme et de leur complicité, répondent par des sanctions à tout geste unilatéral de la part d'Israël, imposent la levée du blocus de Gaza et un gel total de toute opération de colonisation, de destruction et d'expulsion.

La crise du Covid-19 démontre à quel point nous vivons toutes et tous sur la même planète, à quel point nos destins sont liés. Elle met en avant les valeurs humaines et les valeurs de solidarité. Après la crise, plus rien ne doit être comme avant. Cela doit être vrai aussi pour le peuple palestinien dont les droits doivent enfin être respectés et pris en compte. Confinés, nous continuerons à y travailler en relâche, en restant actifs et reliés les uns aux autres.

Prenez soin de vous-mêmes et de vos proches, restons toutes et tous mobilisés et connectés.

Bertrand Heilbronn, 29 mars 2020

Rappel : l'AFPS a lancé un appel à dons pour aider les ONG palestiniennes dans la lutte qu'elles mènent contre la pandémie du Covid-19. Allez sur notre site www.france-palestine.org et suivez les indications pour faire un don. Pour le Covid-19, c'est sous la rubrique « SOS Palestine ». Vous pouvez aussi soutenir directement les activités de l'AFPS, nous en avons besoin...

La CPI, la France... et les autres

Juger les individus responsables de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'agression, tel est l'objet de la Cour pénale internationale (CPI).

La CPI juge des personnes et ne doit pas être confondue avec la Cour internationale de justice (CIJ) qui se prononce sur les litiges entre États, comme dans l'arrêt historique du 8 juillet 2008 déclarant illégal le « Mur » israélien en Palestine occupée.

Créée en 1998 avec l'adoption par 120 pays du « Statut de Rome », elle est entrée en activité une fois le statut ratifié par 60 pays, le 1^{er} juillet 2002. À la différence des tribunaux temporaires créés pour des cas spécifiques comme l'ex-Yougoslavie ou le Rwanda, sa compétence n'est pas limitée dans le temps ou l'espace. Elle s'applique aux crimes commis à partir du 1^{er} juillet 2002 et peut s'autosaisir pour tout cas relevant d'un pays ayant ratifié le statut.

Plusieurs pays ont refusé cette juridiction : la Russie, la Chine, l'Inde, les États-Unis... et Israël. Les États-Unis ont, dès l'origine, fait pression pour dissuader les États de rejoindre la CPI, l'administration Bush menaçant plusieurs pays latino-américains en cas de ratification.

La Palestine ? Sa première déclaration d'acceptation de compétence déposée le 21 janvier 2009 avait été rejetée en 2012 au motif qu'elle n'était pas encore un État, mais elle a obtenu, le 29 novembre de cette année-là, le statut d'« État observateur non-membre » à l'ONU. Le 30 décembre 2014 elle a ratifié les Conventions de Genève et le 2 janvier 2015 a adhéré au Statut de Rome. Son adhésion est devenue effective le 1^{er} avril 2015. Sans attendre cette date, la Procureure, Fatou Bensouda, s'appuyant sur le vote du Conseil des droits de l'homme de l'ONU du 23 juillet 2014 (au moment de l'attaque contre Gaza), avait ouvert le 16 janvier des investigations préliminaires sur les crimes présumés commis dans les territoires palestiniens.

Dès ce moment, les amis d'Israël ont tenté de neutraliser l'adhésion de la Palestine. La Nouvelle-Zélande (dirigée alors par le Parti National) présentait le 30 octobre 2015 un projet de résolution au Conseil de Sécurité « pour apaiser les violences entre Israéliens et Palestiniens et relancer le processus de paix ». Idée lumineuse : échanger l'arrêt des constructions dans les colonies contre la renonciation de la Palestine à saisir la CPI...

Autrement dit, pour « apaiser les violences », on devait renoncer à poursuivre des crimes. J. O'Donohue, conseiller juridique d'Amnesty International, répond alors : « Il n'y a

pas de paix durable sans justice [...] Le projet présenté par la Nouvelle-Zélande priverait des milliers de victimes palestiniennes et israéliennes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité de leur seule chance de se faire entendre devant les tribunaux ». Une position viciée, comme le soulignera Shawan Jabarin directeur de l'ONG palestinienne al-Haq, « Ce mécanisme est un moyen de bâtir la paix, pas seulement un outil pour punir, mais aussi un outil de prévention pour bâtir une culture et une conduite dans la guerre qui soit respectueuse du droit humanitaire. Cela affectera aussi notre société et notre résistance. »

La violence des réactions américaines est constante. Ainsi en septembre 2018, à la suite du projet de la CPI d'enquêter sur les crimes de guerre commis par l'armée américaine en Afghanistan, John R. Bolton, alors conseiller de Trump, menaçait les magistrats de la CPI de sanctions : « Nous allons interdire à ces juges et procureurs l'entrée aux États-Unis [...] et] engager des poursuites contre eux dans notre système judiciaire ». Et « Si la Cour s'en prend à nous, à Israël ou à d'autres alliés des Américains, nous n'allons pas rester silencieux ».

Le 20 décembre dernier (voir Pal Sol n° 71) Fatou Bensouda se prononçait pour l'ouverture d'une enquête : «... Je suis convaincue qu'il existe une base raisonnable justifiant l'ouverture d'une enquête dans la situation en Palestine en application de l'article 531 du Statut. En résumé, je suis convaincue : a) que des crimes de guerre ont été commis ou sont en train de l'être en Cisjordanie, notamment à Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza; b) que les affaires susceptibles de résulter de la situation en cause seraient recevables; et c) qu'il n'existe aucune raison de penser que l'ouverture d'une enquête desservirait les intérêts de la justice. »

Réponse immédiate de Netanyahu : « pur antisémitisme » de la procureure. Elle juge alors prudent de se border juridiquement en demandant à sa « Chambre préliminaire » de s'assurer que le territoire palestinien occupé en relève bien dans son ensemble. En réalité, ceci ne devrait pas souffrir de contestation dès lors que la Palestine a pu adhérer au Statut de Rome et formuler ses requêtes. C'est ce que pense le professeur canadien de droit international William Schabas qui fait valoir qu'une fois que la Palestine a été acceptée comme État partie au Statut de Rome, personne, y compris la chambre préliminaire de la CPI, n'a

plus le pouvoir de contester ce fait. Et en tant qu'État partie, la Palestine remplit clairement les critères de l'État requis, affirme-t-il.

Sauf qu'en urgence plusieurs États, Allemagne, Autriche, République tchèque, Hongrie, Brésil, Australie et Ouganda volent au secours d'Israël comme « amis de la Cour » pour argumenter sur l'incompétence de cette dernière, arguant essentiellement du fait que la Palestine n'est pas vraiment un État. Comble d'ironie, un juriste reconnu, Robert Badinter pour ne pas le nommer, intervient lui aussi, et au même titre, en ce sens. Il ne se place pas du point de vue qu'on attendrait de lui, celui des victimes, mais sur le seul terrain où il pense avoir une chance d'être entendu pour protéger Israël, celui de la forme. En somme, il y a des victimes, mais dommage pour elles, elles n'appartiennent pas à un État relevant de la compétence de la CPI ! Les naïfs que nous sommes attendaient mieux d'une icône des droits de l'homme.

Il est par contre remarquable que l'ONG israélienne B'Tselem ait déposé un solide argumentaire pour appuyer la recevabilité, tout comme l'ensemble des ONG palestiniennes.

À vrai dire, nous arrivons au moment de vérité. Et c'est là que la position de la France fait plus qu'interroger. Elle avait pesé de tout son poids, quels que soient ses gouvernements, pour la création de la CPI et incité à son extension universelle. Elle se tait aujourd'hui et reste sans réaction face aux menaces de l'administration américaine. Elle avait pourtant voté *in extremis* pour l'admission de la Palestine comme État observateur à l'ONU. Elle aurait pu se déclarer « amie de la Cour » et ne l'a pas fait. Trop tard ?

Pas du tout. Elle peut même faire mieux : mettre à la disposition de la Cour, qui n'a aucun moyen d'investigation sur place du fait de l'interdiction israélienne, les informations de première main dont elle dispose grâce à sa présence diplomatique. Il lui suffit de verser officiellement à la Cour les rapports annuels des chefs de mission diplomatique en poste à Jérusalem et Ramallah.

Ce serait là, enfin, une contribution à la hauteur de nos obligations pour la recherche de la vérité et de la justice. ■

Jean-Paul Roche

Base de données des entreprises impliquées dans les colonies israéliennes. Enfin la parution officielle !

Le 12 février paraissait enfin, en anglais et en arabe, la « base de données des entreprises impliquées dans les activités détaillées au § 96 de la mission internationale indépendante d'investigation factuelle dans les colonies israéliennes sur les droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés y compris Jérusalem-Est ». Ce luxe de précautions – utiles – parsème le texte de 11 pages, et en valide la légitimité.

Saluons-en d'abord la parution, attendue depuis la résolution 31/36 du rapport, le 24 mars 2016. Voir PalSol n° 62 d'octobre 2017 et n° 70 d'octobre 2019, où nous signalions notre impatience. Les lobbies états-uniens et israéliens ne gagnent donc pas toujours, voilà une bonne nouvelle.

UNE MÉTHODE. Le rapport présente d'abord l'extension de ses mandats. Sont relevés 10 domaines : la fourniture de matériels et d'équipements pour la construction, les équipements de surveillance et d'identification, pour la démolition de maisons et d'installations, la fourniture de matériels de sécurité, de systèmes de maintenance et moyens de transports, les opérations bancaires, et financières, l'exploitation de ressources naturelles, la pollution et le rejet d'ordures,

le détournement de marchés économiques et financiers palestiniens, l'utilisation des profits retirés des colonies. Énumération non exhaustive selon le rapport.

LA LISTE. Sur un choix initial de 321, puis de 206 entreprises, après le retrait de certaines, 188 ont fait l'objet d'études factuelles approfondies et d'échanges de courriers, et 112 figurent sur le rapport final, signe que certaines, informées, et conscientes des dangers potentiels, se sont retirées. Le but n'est donc pas de punir mais d'avertir sur les risques pratiques encourus en violant les droits de l'Homme et en l'espèce, ceux des Palestiniens. Cette base de données sera réexaminée annuellement et rétrécira, on l'espère.

Cette liste de 112 entreprises figure en français sur >>>4

Les détenues palestiniennes

La prison est l'un des mécanismes permettant à Israël de consacrer l'occupation de la terre mais vise aussi à briser les corps de ceux qui sont occupés pour les humilier, les épuiser, les vaincre.

Les lois et les procédures israéliennes qui s'appliquent aux prisonniers politiques palestiniens en général constituent une véritable tragédie pour les valeurs humaines, une violation du droit international (de la 4^e convention de Genève en particulier) et des principes les plus fondamentaux des droits humains. Les femmes en sont des exemples marquants.

L'arrestation est un moment très difficile pour les femmes et les jeunes filles palestiniennes, car souvent accompagnée d'insultes et de brutalités démesurées de la part des soldats israéliens.

L'arrestation des jeunes filles mineures se fait avec beaucoup de violences et sans aucun respect pour leur jeune âge ni pour leur particularité en tant que femmes, avec violences volontaires et calculées qui laisseront des traces des traces physiques et psychologiques importantes.

Les détenues palestiniennes, en particulier les Jérusalémites, subissent les pires formes d'abus et très souvent des mauvais traitements dès leur arrestation.

Elles sont soumises à des interrogatoires longs et brutaux, à la torture physique et psychologique, à l'isolement, aux coups et aux fouilles corporelles dégradantes et humiliantes, les privant ainsi de leurs droits les plus élémentaires.

Leurs souffrances sont décuplées quand elles sont malades ou blessées par les mauvaises conditions de détention, entassées dans des cellules humides, froides et mal ventilées ou placées délibérément dans les cellules des

détenues israéliennes de droit commun où elles subissent brutalités et insultes, en plus des privations de tout genre. Les négligences médicales sont délibérées : ainsi pour Israa Ja'abis, gravement brûlée à 60 % sur tout son corps lors de son arrestation en 2015, qui a besoin de plusieurs interventions chirurgicales pour soulager ses souffrances physiques et psychologiques et ne bénéficie toujours pas de soins appropriés.

Aujourd'hui 43 prisonnières sont détenues dans la prison de Damon dont 27 sont condamnées à des peines allant de 1 à 16 ans, 4 subissent la détention administrative, donc pour une durée indéterminée et 9 attendent toujours leur procès. Huit ont été blessées lors de leur arrestation.

Trois prisonnières, la députée Khalida Jarrar, arrêtée le 31 octobre 2019 et deux étudiantes de Birzeit, Mays Abu-Ghosh (étudiante en 4^e année de journalisme arrêtée le 29 août 2019) et Samah Jaradat (arrêtée le 7 septembre 2019, 3 jours après avoir obtenu son diplôme de sociologie) ont été victimes de tortures durant leurs interrogatoires, lesquels ont duré près d'un mois. Khalida Jarrar, avant d'être élue députée a longtemps présidé l'association de défense des prisonniers Addameer. C'est la 3^e fois en 4 ans qu'elle est arrêtée et détenue plus ou moins longtemps (notamment en détention administrative). ■

Moncef Chahed, Groupe de travail Prisonniers

3>>> un blog de Mediapart. 94 sont israéliennes et 18 dans 6 États, dont 2 en France : Alstom SA et Egis SA - Egis rail; sans parler d'Airbnb, Expedia, TripAdvisor, General Mills (USA), Opodo (Royaume-Uni) etc., qui touchent largement la France. Sont également concernées les banques israéliennes, toutes épinglées, partenaires de nos banques et compagnies d'assurances.

Et après ? Le rapport précise que le but n'est pas de poursuivre en justice mais, mais de rappeler que les colonies israéliennes sont illégales au regard du droit international, et d'inciter les entreprises à mettre fin à leurs activités dans ce secteur. Les révisions annuelles le leur permettront. Une démarche fructueuse à suivre, qui renforcera nos actions ciblées dans le cadre de notre campagne BDS. ■

Jacques Fröchen



Arrestation d'une femme bédouine, dans le village d'Al-Araqib

Les ONG de la société civile palestinienne en première ligne

Mettre en lumière, dénoncer et combattre l'apartheid israélien

En 1973, la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid définit ainsi le crime d'apartheid : il « désigne les actes inhumains [...], commis en vue d'instituer ou d'entretenir la domination d'un groupe racial d'êtres humains sur n'importe quel autre groupe racial d'êtres humains et d'opprimer systématiquement celui-ci. »

L'article 7 du Statut de Rome de la cour pénale internationale précise : *Le crime d'apartheid consiste en « actes inhumains [...], commis dans le cadre d'un régime institutionnalisé d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur tout autre groupe racial ou tous autres groupes raciaux et dans l'intention de maintenir ce régime ».*

En 2017, le rapport de la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie occidentale (CESAO), organe de l'ONU, connu sous le nom de rapport Falk/Tilley, démontrait à travers une étude scrupuleuse en quoi Israël a mis en place et maintient un régime d'apartheid à l'encontre du peuple palestinien dans son entier. Ce rapport a été aussitôt censuré par le Secrétaire général de l'ONU, sous la pression d'Israël et des États-Unis.

Depuis quelques mois, les ONG palestiniennes de défense des droits humains soumettent des rapports aux différentes instances de l'ONU pour que soit reconnu et dénoncé le fait qu'Israël a mis en place et maintient un régime institutionnalisé de domination raciale et de répression sur le peuple palestinien, constituant un régime d'apartheid.

Ainsi le 12 décembre 2019 la Commission internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale reconnaissait la continuité des pratiques de ségrégation raciale et d'apartheid visant les Palestiniens (des deux côtés de la ligne verte). Nous vous présentons ici les grandes lignes de leur plaidoyer.

Un régime institutionnalisé d'oppression et de domination systématiques

UNE FRAGMENTATION STRATÉGIQUE

Israël a stratégiquement fragmenté le peuple palestinien en quatre domaines géographiques, juridiques et politiques distincts :

➤ les Palestiniens citoyens d'Israël régis par le droit civil israélien ;

➤ les Palestiniens de Jérusalem régis par la loi israélienne sur la résidence permanente ;

➤ les Palestiniens vivant dans les camps de réfugiés, les Palestiniens vivant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza régis par le droit militaire israélien ;

➤ les réfugiés et les exilés palestiniens vivant en dehors des territoires sous le contrôle de l'État d'Israël à qui la politique d'Israël refuse le retour.

Israël a consolidé son régime d'apartheid en **enracinant la fragmentation du peuple et du territoire palestiniens en :**

➤ entravant la liberté de circulation et de résidence ;

➤ restreignant l'accès à certaines zones du territoire palestinien : bouclage de Jérusalem et de la bande de Gaza ;

➤ empêchant la réunification familiale.

Ces politiques et pratiques ont joué un rôle essentiel pour **garantir que les Palestiniens de différentes régions ne puissent pas se rencontrer, se regrouper, vivre ensemble, partager la pratique de leur culture, et exercer tout droit collectif**, en particulier le droit à l'autodétermination, y compris la souveraineté permanente.

LES FONDEMENTS JURIDIQUES DE L'ÉTAT

Depuis 1948, Israël a promulgué **une série de lois qui ont créé un régime institutionnalisé de domination raciale et d'oppression systématique** sur le peuple palestinien.

Lois sur la citoyenneté et l'entrée sur le territoire

➤ **La loi de 1950 sur le retour** accorde à chaque personne juive le droit exclusif d'entrer en Israël en tant qu'immigrant juif. En revanche, les réfugiés palestiniens ne bénéficient pas du même statut et se voient refuser catégoriquement le droit de retourner dans leurs foyers et de retrouver leurs biens.

➤ **La loi de 1952 sur la citoyenneté** confirme en droit le racisme institutionnalisé d'Israël en conférant automatiquement la citoyenneté israélienne à toute personne juive qui entre en Israël en vertu de la loi du retour, tandis que

les Palestiniens se voient refuser leur droit de retour dans leurs foyers et leurs biens.

► **La loi de 1952 sur l'entrée en Israël** accorde un traitement préférentiel aux immigrants juifs en vertu de la loi sur le retour, leur permettant d'entrer comme s'ils étaient des citoyens israéliens. Par contre, la loi crée un statut précaire de « résident permanent » en Israël pour les Palestiniens de Jérusalem-Est occupée, en traitant les Palestiniens comme des visiteurs étrangers sur leur terre natale.

Droits à la terre, à la propriété et à l'autodétermination

► **La loi de 1950 sur les biens des absents** permet la confiscation des biens des réfugiés palestiniens en tant que « biens des absents ».

► **En 2018, Israël a adopté la Loi fondamentale : État-nation du peuple juif**, qui consacre dans les fondements juridiques constitutionnels d'Israël sa domination et son oppression institutionnalisées sur le peuple palestinien. L'exercice du droit à l'autodétermination nationale dans l'État d'Israël est réservé au peuple juif. Elle détermine « la colonisation juive comme une valeur nationale », donnant force constitutionnelle à l'expansion des colonies israéliennes illégales dans le territoire palestinien occupé.

LES INSTITUTIONS PARA-ÉTATIQUES SIONISTES D'ISRAËL

► En 1952, Israël a adopté la loi sur l'Organisation sioniste mondiale - Agence juive, qui autorise l'Organisation sioniste mondiale, l'Agence juive et le Fonds national juif à fonctionner en Israël en tant qu'entités quasi gouvernementales qui ont pour mission d'exercer une discrimination matérielle à l'encontre des non-juifs;

► Israël s'en remet à ces institutions pour toutes les questions de législation. Ainsi, en 1998, le Comité pour les droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU a constaté que « la confiscation systématique à grande échelle des terres et des biens palestiniens par l'État et le transfert de ces biens à ces organismes [sionistes] constituent une forme institutionnalisée de discrimination, car ces organismes, par définition, refuseraient l'utilisation de ces biens à des non-juifs ».

Le maintien du régime d'apartheid israélien

UNE FRAGMENTATION PROFONDE

La fragmentation systématique et généralisée permet qu'Israël occulte la réalité de son régime d'apartheid et empêche les Palestiniens de s'y opposer et de le contester assurant son maintien. La communauté internationale a joué un rôle incontestable dans la normalisation de la fragmentation du peuple palestinien par Israël comme le note la CESAO : « *cette fragmentation, [...] est désormais acceptée comme normative* ».

L'IMPUNITÉ INSTITUTIONNALISÉE

La législation et les ordres militaires d'Israël, qui codifient le régime d'apartheid, font du système judiciaire israélien, y compris la Cour suprême, des instruments du système, ce qui confère une légitimité aux fondements juridiques du régime. Faciliter la perpétuation de ces politiques et pratiques **par un cadre juridique conçu pour engendrer l'impunité et empêcher les Palestiniens de contester efficacement les nombreux aspects du régime d'apartheid. Le gouvernement israélien a institué un système qui garantit l'impunité pour ces mêmes pratiques.**

LA CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT COERCITIF

► Israël a également maintenu son régime d'apartheid par **la création d'un environnement coercitif conçu pour favoriser les transferts de Palestiniens, pour les contrôler et pour affaiblir leur capacité à contester efficacement le régime.**

► **Pour poursuivre ses objectifs démographiques, Israël a imposé une planification et un zonage discriminatoires des deux côtés de la ligne verte**, ce qui a entraîné des démolitions illégales de maisons, expulsions forcées et déplacements.

► Le recours d'Israël à **un usage excessif de la force contre les Palestiniens vise à les intimider et à entretenir un climat de répression** pour saper l'exercice de leurs droits.

► Les restrictions de mouvement, notamment les points de contrôle, le mur d'annexion et les bouclages, ont conduit à un refus d'accès aux soins et à une fragmentation de ceux-ci pour les Palestiniens. Cela constitue une méthode de contrôle et d'oppression, garantissant le maintien du régime d'apartheid israélien.

RÉDUIRE L'OPPOSITION AU SILENCE

► Israël a utilisé la détention arbitraire massive de la population civile palestinienne.

► Sanctionnée par la Haute Cour de justice israélienne, la torture a été utilisée depuis le début de l'occupation israélienne et continue à l'être.

► La création d'un climat de peur, de répression et d'intimidation, la généralisation de la punition collective a été un élément essentiel de l'occupation israélienne.

► Israël a également mené une campagne d'intimidation, de harcèlement et de délégitimation des défenseurs des droits de l'homme et des organisations qui défendent les droits des Palestiniens.

»»»19

Israël, l'espoir d'une gauche judéo-arabe

Le jeu politique israélien n'est pas toujours simple à appréhender. Pour schématiser les enjeux de ce troisième scrutin en moins d'un an, qui s'est tenu le 2 mars 2020 : une majorité souhaite le départ de Netanyahu, mais elle est incapable de se mettre d'accord sur un successeur. Si la situation paraît fragile, l'alliance arabo-juive, et non sioniste, de la Liste unie, apparaît comme la seule dynamique encourageante pour le camp progressiste et pacifique.

Une liste pour tous

Depuis la campagne pour le scrutin de septembre 2019, la Liste unie et son leader, Ayman Odeh, président du Hadash « Front démocratique pour la paix et l'égalité », ont développé une stratégie de rupture avec le jeu politique israélien. Si chaque campagne a été gangrenée par la haine et le racisme, cette alliance a su parler à la fois aux Arabes et aux Juifs. L'enjeu étant, à chaque scrutin, de dépasser ce dilemme israélien : pour rassembler l'électorat palestinien, la Liste unie doit sans ambiguïté refuser le sionisme, mais pour obtenir un nombre de voix conséquent chez les Juifs elle ne doit pas se focaliser sur la critique du sionisme.

Pour rappel, la Liste unie se compose de partis non sionistes, à commencer par le Parti communiste d'Israël (membre du Hadash), et les principaux partis palestiniens, allant des nationalistes arabes du Balad au Mouvement islamique. Cette diversité a finalement fait de cette alliance une force, car elle a pu s'adresser à l'ensemble des Israéliens. Sur les réseaux sociaux, les militants de la Liste unie se sont montrés installant des affiches dans des quartiers où, d'habitude, ils ne faisaient pas campagne.

Dans les quartiers sud de Tel-Aviv, où s'entassent les Juifs falashas, originaires d'Éthiopie, on pouvait lire sur leurs affiches « Votre vote contre les discriminations ». Dans les quartiers juifs ultraorthodoxes : « Votre vote contre le service militaire obligatoire », en référence à la longue lutte menée par ces groupes religieux contre la volonté d'une partie du centre et de la droite israélienne laïque de les soumettre, comme l'ensemble des Juifs israéliens au service militaire obligatoire.

Côté palestinien, la Liste unie bénéficie d'un large soutien, enregistrant des records de voix, 85 à 90 % dans les principales villes arabes, avec une participation sans précédent des Palestiniens d'Israël aux élections. Le temps où un nombre considérable d'électeurs palestiniens votait pour le « moins pire », la gauche sioniste, semble révolu. Au sein de la population juive, Odeh et ses colistiers se sont centrés sur un discours pragmatique critiquant le racisme de Netanyahu ou la loi d'État-nation du peuple juif qui



De gauche à droite : Mtanes Shehadeh (Balad), Ayman Odeh (Hadash), Masud Gnaïm (Ra'am), Ahmad Tibi (Ta'al)

institutionnalise l'apartheid. Avec succès puisque la Liste unie a bénéficié d'un record de voix à Tel-Aviv ou Haïfa, avec environ 30 000 bulletins d'électeurs juifs (presque l'équivalent d'un siège). Parmi eux, bon nombre de sympathisants de la gauche sioniste, déçus face aux alliances contre nature de leurs partis.

La Liste unie a obtenu 15 députés. Sur les 120 de la Knesset, cela peut paraître peu, mais avec un système à la proportionnelle, ce résultat pose de nouvelles règles : désormais, quiconque souhaite former un gouvernement sans l'extrême droite et les religieux ultraorthodoxes doit se tourner vers la Liste unie.

Une campagne de haine et de racisme

Si Netanyahu a obtenu 36 sièges, trois de plus que Benny Gantz, son bloc nationaliste religieux ne compte que 58 députés. Il ne peut donc pas s'appuyer sur une majorité d'élus. Pourtant, il a tout entrepris pour remporter son pari. Il savait qu'il jouait bien plus que son avenir politique, ayant appris durant la campagne que son procès pour corruption devrait débiter le 17 mars. Dès lors, tous les coups étaient permis.

Enchaînant jusqu'à deux meetings par jour, Netanyahu a répété la même antienne à ses partisans : Benny Gantz est un « *gauchiste* » prêt à faire alliance avec « *le camp* ».

des terroristes », comprenez la Liste unie. Dans son rapport annuel sur les Droits de l'homme, de mars 2020, le Département d'État américain s'en est même inquiété, indiquant que le Likoud promeut la haine anti-arabe en Israël.

Netanyahou a pu s'appuyer sur, au moins, trois éléments. D'abord, l'annonce du pseudo « deal du siècle » de Trump, salué avec enthousiasme par une large partie de l'opinion publique israélienne, a renforcé sa stature de chef d'État capable de peser à l'international. Ensuite, par ses attaques répétées sur une prétendue alliance cachée entre Gantz et les Palestiniens, il a obligé celui-ci à durcir ses positions, l'amenant répéter qu'il ne gouvernerait qu'avec une « majorité juive ». Sauf qu'à ce jeu-là, Netanyahou sort toujours vainqueur, lui qui compte parmi ses alliés politiques les partis suprémacistes juifs. Enfin, à coups de fuites sur les réseaux sociaux, de vidéos ou d'enregistrements compromettants, Netanyahou a malmené ses adversaires, les épuisant dans des explications et justifications. Concernant les accusations à son encontre, sa rhétorique n'a pas changé : il est victime d'un complot orchestré par la gauche l'obligeant, dès qu'il obtiendra une majorité solide, à enquêter sur les enquêteurs.

Bien que second, Gantz, qui a lui aussi salué le plan Trump, peut s'appuyer sur un bloc nationaliste laïque de 47 députés. Après avoir obtenu le ralliement d'Avigdor Lieberman, figure de l'extrême droite russophone et ex-homme fort de Netanyahou, le leader de la liste Bleu - Blanc a lancé ses appels du pied à la Liste unie en affirmant vouloir un gouvernement qui serve l'ensemble des citoyens du pays. Pendant la campagne, Ayman Odeh avait été catégorique : si l'objectif demeure la fin de l'ère Netanyahou, ce ne sera pas à n'importe quel prix. Parmi les conditions posées à un éventuel soutien : le rejet du plan Trump, incluant tout projet unilatéral d'annexion, l'abrogation de la loi d'État-nation du peuple juif, ainsi que la loi Kamenitz, votée en 2017, qui facilite les destructions dans les villes arabes de toute construction faite sans l'accord des autorités israéliennes.

À l'entame des discussions entre Gantz et Odeh, trois députés font défection, refusant de soutenir le même candidat que la Liste unie. Si deux sont issus des rangs de Gantz, la troisième peut surprendre : Orly Levy, ex-lieutenante d'Avigdor Lieberman, représentante du parti centriste Geshet. Depuis le scrutin de septembre 2019, elle a fait liste commune avec le Parti travailliste, puis participé au rassemblement de la gauche sioniste au sein d'une seule liste pour l'élection de mars 2020. Levy souhaite le départ de Netanyahou, mais pas au point de mettre de côté son rejet anti-arabe. Sa présence aux côtés de la gauche sioniste n'a rien d'étonnant. Travaillistes et Meretz ont en

effet suivi le courant haineux de la campagne en reléguant à une place non-éligible Issawi Frej, seule figure arabe de la gauche sioniste.

La fin d'une ère ?

Enfin, Gantz a été recommandé par l'ensemble des forces qui s'opposent au bloc de Netanyahou à l'exception d'une seule voix, celle d'Orly Levy. Pour Ayman Odeh la priorité est la lutte contre le fascisme représenté par Netanyahou et sa coalition. Il fallait trancher entre les deux options offertes : laisser les mains libres à Netanyahou pour continuer à être le maître du jeu et à marginaliser le vote arabe ou bien participer à la marginalisation et à l'isolement de Netanyahou.

Netanyahou détient le record de longévité à la tête d'Israël. Il a marqué ses mandats d'un accroissement des inégalités socio-économiques, d'une réduction des libertés, faisant d'Israël un symbole de régime « illibéral », et surtout d'un discours raciste sans filtre ni complexe. L'arrivée de Gantz au siège de Premier ministre ne ferait pas de la société israélienne un havre de paix où les communautés vivraient en harmonie, et tout porte à croire que la situation pour les Palestiniens ne s'améliorerait guère. Cependant, la chute de Netanyahou, et avec lui de ses alliés suprémacistes, nous réjouira, sans pour autant lever certaines inquiétudes.

D'abord, la Liste unie devra parvenir à imposer un rapport de force pour faire avancer ses revendications au détriment des velléités d'un Lieberman ou des nationalistes entourant Gantz. D'ores et déjà, Odeh a indiqué que son soutien à Gantz pourrait s'arrêter en cas, par exemple, d'offensive militaire. Ensuite, nul ne peut, à ce jour, prévoir l'après-Netanyahou. Sa chute, accompagnée de l'ouverture de son procès, pourrait voir les cartes se redistribuer au sein de la Knesset, et permettre à Gantz de former une nouvelle coalition, en se passant du soutien de Odeh. Mais, même avec ce dernier scénario, la Liste unie pourrait être fière d'avoir porté un coup décisif contre Netanyahou.

En attendant, tous les coups sont permis. Le 18 mars, alors qu'il n'y a pas de gouvernement élu, le président de la Knesset, Yuli Edelstein, second couteau sans scrupule de Netanyahou, a suspendu *sine die* les travaux de l'Assemblée pour cause de coronavirus. Les mises en garde du président de l'État Reuven Rivlin qui y voit une atteinte à la démocratie n'y ont rien fait. Résultat : une prolongation (indéfinie ?) du gouvernement Netanyahou avec le ministère de la justice aux mains du Likoud. En somme le premier « coup d'État coronavirus ».

Thomas Vescovi et Taoufiq Tahani

Le grand soulèvement (1936-1939)

Entre 1936 et 1939 s'est produite en Palestine une grande révolte arabe qui a été le premier mouvement populaire palestinien à se dresser à la fois contre le pouvoir impérial britannique et la colonisation sioniste. Cette révolte complexe, parfois confuse, peut être considérée comme la première démonstration de masse d'un nationalisme palestinien émergent et idéologiquement encore incertain et timide. Cette révolte s'explique fondamentalement par la hausse massive de l'immigration juive et par le renforcement de l'implantation sioniste.

Le renforcement de la colonisation sioniste (1929-1936)

L'objectif du gouvernement de Londres est de favoriser les zones à prévalence juive et de contrôler l'évolution politique du processus de consolidation de la présence juive.

Entre 1922 et 1935 l'économie de la Palestine mandataire se développe grâce à la capacité de la présence juive de se doter de moyens humains, financiers et techniques, pour exploiter à son propre bénéfice ce que le territoire peut lui offrir... La 4^e (1924-1928) et la 5^e (1929-1939) alya amènent 280 000 Juifs en Palestine. Au cours des années 30 la population juive atteint les 30 % de la population d'ensemble.

Pour le mouvement sioniste, l'acquisition de terres est l'objectif prioritaire. Les vendeurs, dans la majorité des cas, restent les propriétaires terriens arabes, les *effendis*. Cette politique se fait au détriment des zones (Galilée et régions des collines) de peuplement arabe où pèse beaucoup la marginalité des plus pauvres qui constituent la majorité de la population.

La puissance mandataire se refuse, malgré les rapports des agronomes anglais qui le demandaient, à une intervention dans les mécanismes économiques d'une société agricole gravement touchée par la crise de 1929 (chute des prix agricoles), par les acquisitions foncières sionistes et par l'extension du « travail juif ». Le *fellah* victime des transferts fonciers, est endetté jusqu'au cou par l'exploitation usurière des *effendis*...

En 1931, les achats de terre par les sionistes entraînent l'expulsion d'environ 20 000 familles paysannes de leurs terres. En quelques années le pourcentage de paysans sans terre atteint 30 %. En outre, 75 à 80 % des propriétaires disposent de lopins à peine suffisants pour la survie.

Après avoir été ressenti comme quelque chose de plutôt abstrait par beaucoup d'habitants autochtones de Palestine, le sionisme devient une réalité très concrète... Avec le mélange des sentiments aigus d'injustice sociale et de marginalisation, les conditions pour une nouvelle poussée de violence sont réunies.

La grande révolte de 1936

Dans les années vingt et trente le mouvement national arabe naissant se radicalise. Sa direction est assurée par une aristocratie foncière composée de grands propriétaires terriens absenteïstes, qui tirent leurs revenus des domaines cultivés par les *fellahs* et de l'usure. Au sein de cette classe dirigeante, s'affrontent plusieurs clans rivaux : les deux principaux sont les Husseini et les Nashashibi. La grande famille des Husseini est derrière Amin al-Husseini, *mufti* (grand conseiller juridique musulman) depuis 1921 et président du Haut Conseil musulman de Palestine depuis sa création en 1922 ; elle est plus critique vis-à-vis des autorités anglaises et des colonies que les Nashashibi souvent prêts à négocier avec le pouvoir mandataire.

Débordant ces « notables des villes », le nationalisme devient un mouvement de masse. Cette mutation traduit une évolution sociale : l'ascension d'une nouvelle classe moyenne urbaine formée de fonctionnaires, de boutiquiers, de grossistes et d'artisans prospères. Cette couche sociale compte de nombreux chrétiens souvent anciens élèves des écoles des missionnaires. L'essor économique du pays se répercute sur la structure sociale des Arabes palestiniens : un prolétariat commence à se former. Désormais les émeutes souvent à base ethnique font place à des grèves et à des révoltes contre la domination coloniale britannique.

À partir des années 1930, une nouvelle génération politique commence à se constituer. En 1932 se crée le Parti de l'indépendance, l'Istiqlal, clairement nationaliste qui entend se tenir à l'écart des rivalités familiales et qui appelle à une profonde rénovation politique, économique et sociale. À la suite le clan Nashashibi et le clan Husseini vont fonder chacun leur propre parti... En 1935 un Congrès de la Jeunesse musulmane demande des mesures efficaces sur la question de la terre et lance un avertissement : « Si le gouvernement persiste à faciliter l'immigration et l'achat des terres, le Congrès examinera la reprise d'une politique de manifestations ».

La guérilla d'Al-Qassam : la phase préparatoire de la révolte

Al-Qassam, religieux syrien devenu imam, milite au sein de la Jeunesse musulmane et à l'Istiqlal. Sa prédication religieuse s'adresse aux jeunes éduqués mais aussi aux déclassés issus de la paysannerie déracinée et aux ouvriers du grand centre industriel qu'est devenu Haïfa. Il prêche la révolte au nom de l'Islam dans un esprit de sacrifice de soi (*ffida*). L'adversaire principal est l'Anglais. Il fonde une organisation clandestine pour organiser une guérilla. En novembre 1935 la révolte armée est déclenchée. Elle peut compter sur 150 partisans, et sur quelques centaines de sympathisants en Galilée et autour de Haïfa. Amin al-Husseini refuse de soutenir Al-Qassam

qui, isolé et bientôt encerclé avec son groupe par les forces britanniques, tombe au combat les armes à la main. Ses funérailles, le 21 novembre à Haïfa, sont l'occasion d'une manifestation populaire énorme sans aucun représentant officiel d'aucun parti. Al-Qassam devient un héros national, le premier *fedai'* (pluriel : *fedayin*), à préconiser la lutte armée comme une nécessité islamique et à forger un lien entre couches moyennes instruites et classes pauvres.

Désormais il y a un modèle, des martyrs et des cercles Qassam qui aident à la constitution de « comités nationaux » lesquels lancent le mot d'ordre d'une « grève générale jusqu'à la cessation de l'immigration juive sioniste ». Les temps sont mûrs pour une nouvelle vague de violence.

Une révolte essentiellement paysanne, écrasée par la Grande-Bretagne

La confrontation commence le 15 avril 1936 avec l'assassinat d'un Juif à Naplouse. Le climat se dégrade rapidement et dégénère en actes de représailles successives juives et arabes à Tel-Aviv et à Jaffa. À la fin du mois, poussé par les comités nationaux, le Haut Comité arabe, regroupant les six partis arabes sous la présidence du *mufti*, déclare la grève générale. À noter que la grève garde un caractère nationaliste et ne formule aucune revendication d'ordre social. Les travailleurs juifs, qui n'ont aucune raison de revendiquer une Palestine arabe, ne répondent pas, en dépit des efforts du Parti communiste de Palestine, aux mots d'ordre d'arrêt de travail.

Graduellement le mouvement vire à la rébellion qui s'étend à toute la Palestine mandataire, se traduisant souvent en affrontement armé contre les Juifs et les Anglais. Les tensions se prolongent pendant les années 1937 et 1938, ne déclinant définitivement qu'en mars 1939.

Très vite, devant l'extension de l'insurrection, les autorités anglaises procèdent à une répression systématique qui passe par la loi martiale et par un emploi sur une large échelle des forces armées : 20 000 hommes de troupe britanniques sont stationnés en Palestine. Elles donnent l'autorisation à la Haganah – sans reconnaissance officielle – de prendre en charge la protection des localités juives. Cette répression l'emporte dans les villes où déjà dès juillet 1936 les émeutes ont pratiquement disparu. Dans les campagnes, par contre, au début de l'été 1938, les effectifs de la révolte, selon Henry Laurens, « sont à leur maximum, de l'ordre de 3 000 combattants permanents, [...] et 6 000 paysans prêts à les rejoindre en cas de besoin ». Ils continuent la lutte contre les implantations sionistes. Comme le note Nadine Picaudou cette lutte revêt « des accents de jacquerie paysanne contre les possédants », dirigée de fait contre les notables arabes

des villes et leurs alliés dans les campagnes. Les querelles d'origine clanique sont plaquées sur les revendications de nature sociale ou nationale. Le prélèvement de l'impôt de solidarité dégénère en extorsion de fonds et en règlements de compte sanglants, une forme de guerre civile. On assiste à ce que l'historien anglais, Eric Hobsbawm, appelle des « rébellions primitives »...

La volte-face britannique (1939)

La réponse anglaise à cette révolte est violemment répressive (5 000 Arabes tués, 120 condamnés à mort, 40 pendaisons, les principaux chefs arrêtés ou expulsés, sans oublier les autres victimes, 400 Juifs et 200 Anglais), elle est aussi politique.

Dès 1937, la Grande-Bretagne délègue une Commission royale d'enquête. Il en ressort le Rapport Peel (juillet 1937) qui préconise un partage du pays. Ce plan est rejeté par la partie arabe et soutenu par le Congrès sioniste de Zürich comme « première étape » vers un État juif.

En 1938 il devient urgent de porter remède à l'imbroglio palestinien. Il s'agit de limiter l'envoi de troupes en Palestine compte tenu de la menace grandissante que l'Italie fasciste et l'Allemagne nazie font peser sur l'Empire britannique et ses voies de communication maritimes, en particulier pour le contrôle du pétrole moyen-oriental. Une nouvelle commission britannique publie les résultats de son travail, enterrant l'hypothèse du partage : concession significative à la partie arabe dont le soutien à la cause anglaise est alors considéré comme prioritaire.

Le Livre blanc du 17 mai 1939 est clair : l'immigration juive est réduite à 75 000 entrées sur cinq années, trois recommandations sont introduites : le refus du partage, la subordination de l'immigration juive à la capacité d'« absorption » par le territoire, la réglementation sous contrôle britannique de la vente des terres. À tout cela s'ajoute la proposition de création dans dix ans d'un État unitaire palestinien dont les frontières doivent aller de la Méditerranée au fleuve Jourdain. La défaite militaire arabe se transforme en victoire diplomatique.

La leçon de la grande révolte de 1936-1939 est importante pour toutes les parties ; tandis que les Anglais comprennent que le mandat n'avait plus d'avenir, le *yishouv* opte pour le renforcement des structures militaires à l'intérieur d'une organisation sociale très mobilisée en ce sens. Pour les Arabes, enfin, ces trois années de soulèvement constitue la première manifestation de masse du nationalisme palestinien. La Seconde Guerre mondiale est aux portes et après elle rien ne sera plus comme avant...

Le plan Trump : inique et cynique

C'est le 28 janvier dernier que Donald Trump a dévoilé, en présence de Benyamin Netanyahu, mais en l'absence de tout représentant palestinien, son plan de paix (« l'accord du siècle ») censé mettre fin au conflit israélo-palestinien.

Ce plan, annoncé depuis des mois, a été préparé et négocié avec une seule des deux parties en présence, les Israéliens. Il a été concocté sans les Palestiniens par des politiciens étasuniens sionistes (juifs ultranationalistes et évangélistes millénaristes) et des Israéliens pour qui les Palestiniens ne sont qu'une population à surveiller dans des camps clos. Dans ces conditions, un plan de paix équitable relevait de l'impossible, le pire était certain, et il a été atteint, au-delà sans doute des espérances les plus folles des ultra-sionistes : Israël a obtenu tout ce dont il pouvait rêver (à l'exception d'une expulsion massive des Palestiniens). Les Palestiniens, rien ; *walou ; nada*.

Une logique coloniale

Voyons la logique de ce plan dont on peut dire qu'il est dans la ligne parfaite du colonialisme le plus abject qui a commencé il y a plus de cent ans avec les accords Sykes-Picot (1916), puis la déclaration Balfour (1917). Le parallèle entre cette déclaration et le plan Trump est particulièrement éclairant : en 1917, Balfour promet au « peuple juif » l'établissement d'« un Foyer national » en Palestine, qui est une province de l'Empire ottoman, sans naturellement consulter les habitants ; autrement dit, je fais cadeau à une population juive européenne d'un territoire qui ne m'appartient pas et qui est déjà peuplé ! Quelle générosité ! Et que fait Trump ? Il fait cadeau à Israël d'une partie du territoire palestinien ! Le modèle colonial a la vie dure. Et ceci en violation du droit international et en particulier de dizaines de résolutions de l'ONU.

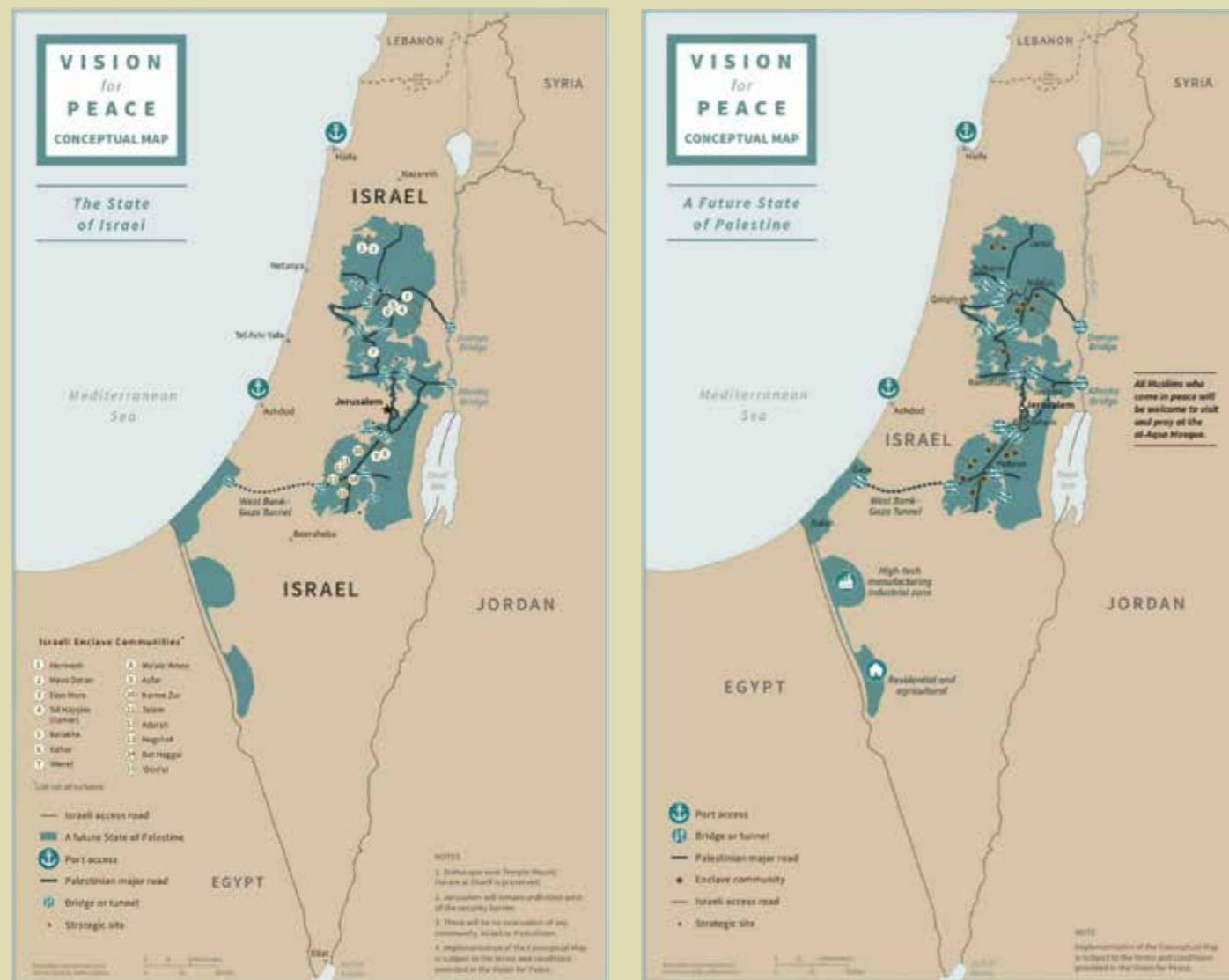
Certes, le plan Trump inclut le droit des Palestiniens à avoir leur propre État, mais il n'y a là rien de nouveau George W. Bush l'ayant reconnu en 2002 et Netanyahu l'ayant accepté en 2009. Mais dans les faits, le futur État palestinien ne serait pas un État souverain : il serait démilitarisé, ne contrôlerait ni ses frontières, ni son espace aérien et maritime et dans les zones frontalières avec Israël, il devrait

obtenir un accord de l'État voisin pour certaines de ses activités, en particulier pour la construction d'habitations, pour des raisons de sécurité ! Les prisonniers politiques palestiniens ne seraient pas libérés lors de l'accord de paix, les réfugiés ne pourraient pas retourner dans leurs foyers, ne seraient pas indemnisés et ne pourraient pas s'installer dans l'État de Palestine (sauf accord israélien)... La direction palestinienne devrait « éduquer » son peuple et reconnaître Israël comme « État-nation du peuple juif », ce qui, de fait, rendrait illégitime la présence des Palestiniens sur la terre de Palestine. Si toutes ces conditions étaient remplies (et sans doute quelques autres aussi), Israël accepterait, au mieux dans 4 ans, la création d'un État palestinien.

Un territoire ghettoïsé

Cet État (*cf.* carte) devrait comprendre la Bande de Gaza et une partie de la Cisjordanie. En effet un tiers environ de la Cisjordanie serait annexé à Israël : toute la ville « indivisible » de Jérusalem, la vallée du Jourdain (sauf Jéricho), le versant occidental de la mer Morte, et TOUTES les colonies, même les plus petites, et y compris les avant-postes considérés pendant longtemps comme illégaux par le gouvernement israélien lui-même ; naturellement, les routes d'accès à ces colonies seraient aussi annexées. Le territoire palestinien de Cisjordanie serait ainsi complètement mité par l'organisation coloniale israélienne, il serait dévalorisé et dévalorisé, pire qu'un gruyère de mauvaise qualité ; ce serait une sorte de puzzle aux morceaux isolés, séparés les uns des autres où s'entasserait une population ghettoïsée, un ban-toustan semblable à ceux de l'Afrique du Sud de l'apartheid. Et de plus, du fait de l'annexion de la vallée du Jourdain, la Palestine n'aurait pas de frontière avec la Jordanie et serait totalement enclavée à l'intérieur de l'État d'Israël.

Mais Israël est bon et généreux, il propose une compensation territoriale totale, il céderait l'équivalent des superficies annexées, mais les Palestiniens ne doivent point trop être regardants sur la qualité des terres rétrocédées, ces



compensations se feraient dans des zones désertiques sans ressources en eau : quelques centaines de km² dans le désert de Judée, au sud-est d'Hébron et deux enclaves plus vastes dans le Néguev reliées à la Bande de Gaza par un mince corridor et sans contact avec l'Égypte; bon prince, Israël ajouterait même quelques dizaines de km² au nord-ouest de la Cisjordanie, dans la région dite du Triangle (en particulier Umm-el-Fahm, seconde ville palestinienne d'Israël) et peuplée exclusivement d'« Arabes israéliens », c'est-à-dire de Palestiniens d'Israël, ainsi 300 000 à 400 000 d'entre eux perdraient la nationalité israélienne, ce qui renforcerait le rêve de « pureté ethnique » de « l'État-nation du peuple juif ».

La « générosité d'Israël » ne se limiterait pas à la compensation de terres; il permettrait la création d'une « capitale » palestinienne qui garderait le nom d'Al-Qods, mais qui se

situait en dehors de la ville, dans ses faubourgs orientaux, coincée à l'ouest, au nord et à l'est par la frontière israélienne matérialisée par le « Mur de séparation ». Israël permettrait aussi aux Palestiniens une double connexion routière avec la Jordanie et l'utilisation de ses ports de Haïfa et Ashdod (en attendant la création éventuelle d'un port à Gaza repoussé aux calendes grecques). Enfin de multiples ponts et tunnels relierait entre eux les confettis du bantoustan palestinien, le must en serait (selon Trump) « un train à grande vitesse » qui relierait le sud de la Cisjordanie à Gaza... sur une distance d'une quarantaine de km, ce qui est très intéressant! Bien entendu, il est hors de question que le contrôle de ces infrastructures soit du ressort exclusif de l'État de Palestine, Israël ayant évidemment un droit de regard... pour des raisons de sécurité, comme pour tout ce qui se fait et se fera en Palestine. >>>16

Le plan Trump/Netanyahou, une attaque frontale contre les réfugiés palestiniens

Donald Trump, acteur politique international inattendu, bouscule toutes les règles instaurées par la « communauté internationale ». Il foule aux pieds le droit international et s'arroge des pouvoirs suprêmes, notamment au Moyen-Orient.

Les liens privilégiés des États-Unis avec Israël prennent avec Trump une dimension qui dépasse les alliances traditionnelles d'États aux intérêts géostratégiques et économiques communs. Il s'agit cette fois d'une « sainte alliance » basée sur une même perception ethno-centrée, exclusive de l'autre, adepte de la violence politique et du déni du droit international, proximité idéologique qui se double d'intérêts personnels.

C'est dans une logique d'autoprotection réciproque que Trump a reconnu Jérusalem comme capitale d'Israël, contrairement à ce que stipule le droit international. Ou qu'il a fait déplacer l'ambassade US à Jérusalem. C'est ainsi encore qu'il a « donné » les hauteurs du Golan à Israël (qui y installe la colonie « Trump ») ou le feu vert à l'annexion de la vallée du Jourdain.

L'in vraisemblable dans cette logique coloniale, c'est que les États-Unis ne possèdent rien de ce qu'ils donnent à leur ami du Likoud.

Puis vint « l'accord du siècle » préparé de concert par les équipes de Trump et Netanyahou et supposé mettre un terme au chaos proche-oriental. Pour les Palestiniens, jamais consultés, c'est la fin de leurs droits, déjà terriblement réduits. C'est la fin de la perspective de l'État et de la capitale promis par le droit international, c'est la sujétion programmée dans un état d'apartheid qui ne se cacherait plus.

Ce plan, c'est aussi la fin du droit au retour des réfugiés palestiniens, droit inscrit depuis 1948 dans le droit international, jamais appliqué mais toujours d'actualité.

Que dit le droit ?

Le plan de partage des jeunes Nations unies en 1947 (résolution 181) amène à la création de l'État d'Israël (en 1948), et dans le sang et la terreur, à l'expulsion violente de quelque 800 000 Palestiniens de chez eux (la *Nakba*). Réfugiés ailleurs en Palestine ou dans les pays voisins, ils se voient reconnaître le droit de rentrer chez eux et/ou d'obtenir compensation pour toute spoliation. Ce sont les

résolutions 194 et 302 des Nations unies du 11 décembre 1948 et du 8 décembre 1949, laquelle renforce la première et acte la mise en place spécifique de l'Agence d'aide aux réfugiés de Palestine (UNWRA).

L'alinéa 11 de la 194 stipule que l'Assemblée générale de l'ONU : « Décide qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent, de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les Gouvernements ou autorités responsables ;

Donne pour instructions à la Commission de conciliation de faciliter le rapatriement, la réinstallation, et le relèvement économique et social des réfugiés, ainsi que le paiement des indemnités, et de se tenir en liaison étroite avec le Directeur de l'Aide des Nations unies aux réfugiés de Palestine, et, par l'intermédiaire de celui-ci, avec les organes et institutions appropriées de l'Organisation des Nations unies ».

Jamais appliquées, ces résolutions ont pourtant porté l'espoir farouche de 3 – ou maintenant 4 – générations d'exilés forcés qui survivent dans des conditions indignes dans 58 camps au Moyen-Orient ou dans la diaspora. Ils et elles sont aujourd'hui près de 8 millions qui attendent que leurs droits fondamentaux, spécialement le droit au retour, soient enfin appliqués.

Que dit le plan Trump ?

Le monde doit admettre une fois pour toutes qu'Israël n'a aucune responsabilité dans la situation des réfugiés palestiniens et que d'ailleurs la *Nakba* n'a pas existé. La question spécifique des réfugiés de Palestine dont le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR, qui a pour mission de protéger les autres réfugiés) pourrait s'occuper est dépassée et il faut supprimer l'UNWRA. S'il doit y avoir compensation, ce n'est pas Israël qui doit l'assumer. Et s'il y a

compensation, alors pourquoi pas pour les juifs d'Afrique du Nord, venus se « réfugiés » en Israël ?

Dans la section deux on peut ainsi lire : « *Le conflit arabo-israélien a créé un problème de réfugiés palestiniens et juifs. Un nombre similaire de réfugiés juifs ont été expulsés des terres arabes peu après la création de l'État d'Israël, et ont également souffert. Une solution juste pour ces réfugiés juifs devrait être mise en œuvre par le biais d'un mécanisme international approprié, distinct de l'accord de paix israélo-palestinien* ».

Établissant un pseudo-parallèle entre réfugiés palestiniens et juifs, il falsifie l'histoire de la colonisation de la Palestine, minimise totalement le rôle du mouvement sioniste israélien et met sur un même plan colonisés et colonisateurs.

Il n'est pas question que les réfugiés rentrent dans ce qui est aujourd'hui Israël. Dans sa section seize concernant les réfugiés on lit :

« *L'accord de paix israélo-palestinien doit prévoir la fin complète et la libération de toute demande relative au statut de réfugié ou d'immigrant. Il n'y aura pas de droit de retour ou d'absorption d'un réfugié palestinien dans l'État d'Israël* ».

Liquider la question des réfugiés

Les camps seront tous intégrés au futur État de Palestine puis démantelés. « *À la signature de l'accord de paix israélo-palestinien, le statut de réfugié palestinien cessera d'exister, l'UNWRA sera dissoute et ses responsabilités seront transférées aux gouvernements concernés. Une partie du plan économique Trump sera consacrée au remplacement des camps de réfugiés dans l'État de Palestine par de nouveaux développements de logements dans l'État de Palestine. Ainsi, l'accord de paix israélo-palestinien entraînera le démantèlement de tous les camps de réfugiés palestiniens et la construction de logements permanents* ». Il faut surtout que les réfugiés restent dans les pays d'accueil. Pour ce faire quelques millions de dollars octroyés aux pays hôtes devraient les aider à s'intégrer. Et pour ceux qui demanderaient à aller en Palestine

(actuelle), c'est Israël qui sera maître de la décision.

On est bien ici dans « l'arnaque du siècle », comme l'ont dit de nombreux observateurs. Les Palestiniens se verraient ainsi privés de leurs derniers droits, les millions de réfugiés resteraient à jamais loin de chez eux, en violation du droit international et privés de leurs droits humains fondamentaux.

Des menaces d'annexion à Israël qui pèsent sur la Vallée du Jourdain au nettoyage ethnique de Jérusalem-Est, ce sont encore des milliers de déplacements forcés qui sont programmés. Mais quel que soit l'aboutissement de la crise politique en Israël, le risque que soient entreprises des actions unilatérales rapides et violentes pour réduire davantage le territoire de la Palestine et les droits du peuple palestinien, particulièrement ceux des réfugiés, reste malheureusement

l'option la plus probable.

Il est urgent et impératif que le mouvement de solidarité avec le peuple palestinien pèse de toute sa détermination pour s'opposer au plan Trump/Netanyahu et rappeler que le droit au retour des réfugiés est un droit inaliénable.

Si les Nations unies, l'UE, les pays arabes ne sont pas plus catégoriques dans leur rejet, tiède à ce jour, de ce plan, ils concéderont que la force et la violence l'emportent sur le droit, ils ouvriront la voie à de multiples crimes contre les peuples et contre les valeurs dont ils se disent les garants. L'enjeu est considérable. ■

Claude Léostic et François Rippe,
Groupe de travail Réfugiés

NDLR : merci à Fred Sochard d'avoir spécialement conçu ce dessin pour Pal Sol.



Sur le terrain

les violences s'amplifient et s'accroissent

Agressions contre les personnes, assassinats, arrestations en nombre, destructions d'habitations, d'écoles, de bâtiments agricoles, abattages d'oliviers, de vignes, blocages des exportations des productions agricoles palestiniennes, invasions militaires incessantes aussi bien en zone A, que B ou C...

Des centaines de blessés dont nombre d'enfants lors de manifestations contre le plan Trump-Netanyahu ou contre l'extension de colonies, notamment au sud de Naplouse. Des centaines d'arrestations y compris d'enfants au cours des incursions quotidiennes de l'armée. L'occupant ne fait pas de distinction ni entre les zones, ni entre les manifestants... Des centaines d'hectares de terres agricoles ravagées. Des populations chassées de leurs maisons et de leurs terres. L'Esplanade des Mosquées interdite aux Palestiniens sous prétexte de coronavirus mais accessible aux colons... La litanie est longue des exactions et crimes commis par les militaires et les colons avec l'assentiment des autorités israéliennes. Comme d'habitude, oui, mais démultipliés par l'appui inconditionnel et officiel du président américain, et permises, de fait, par les autres puissances mondiales.

Les prédateurs sont lâchés

« *Cette violence quotidienne, grave, vise à chasser les Palestiniens de leurs terres et à faire comprendre clairement qui est aux commandes – une attitude pleinement soutenue par la politique officielle d'Israël en Cisjordanie... Les autorités (israéliennes) soutiennent les colons violents et les aident même, dans le but de s'approprier le plus de terres palestiniennes possible. C'est une réalité quotidienne, intolérable, inacceptable, qui doit être mise en lumière.* » (Suhair Abdi, responsable du département de coordination des données de B'Tselem).

Depuis la présentation par Trump, à Washington, du « Plan du siècle » en présence de Netanyahu, les prédateurs sont lâchés dans les Territoires palestiniens. Pour achever le travail commencé dès avant le plan de partage.



Le corps de Mohammed al-Naem charrié comme celui d'un animal à la barrière de Gaza

Dépeçage accéléré

Pendant la campagne électorale le gouvernement intérimaire israélien a approuvé la construction de près de 9 000 logements dans les colonies de Cisjordanie dont Jérusalem-Est et E1*, avec le soutien tacite de l'administration américaine. Entre Jérusalem-Est et la mer Morte 8 000 Bédouins sont en danger d'être déplacés de force, les autorités israéliennes détruisent leurs infrastructures, parmi lesquelles des écoles, des panneaux solaires et des cliniques financés par des bailleurs internationaux, en violation des Conventions de Genève ce qui, en droit international, peut constituer un crime de guerre. Si la France et l'Union européenne se disent opposées à ce plan, comme d'habitude les actes ne suivent pas. Est à l'œuvre également le nettoyage ethnique de Jérusalem-Est que le prétendu plan de paix veut vider de sa population palestinienne, tout comme il envisage de céder la population du « Triangle » à l'Autorité palestinienne (lire l'ouvrage prémonitoire du romancier palestinien Sayed Kashua *Et il y eut un matin* 2004).

Pendant le déroulement de la campagne électorale « *la plus sale* » qu'Israël ait jamais connue selon le Président israélien Reuven Rivlin, le dépeçage de la Palestine s'est accéléré. Lire les rapports réguliers de l'OCHA*, du PCHR*, de B'Tselem* ou simplement les sites d'information palestiniens, donne la mesure de la curée qui se déroule sous nos yeux, dans la plus grande indifférence... Par temps de Covid-19, les grands de ce monde ont autre chose à penser. Le plan peut être mis en œuvre en toute quiétude sans attendre le prochain gouvernement israélien et dans la plus totale illégalité.

En toute inhumanité

Mais jusqu'où l'inhumanité de l'armée autoproclamée « la plus morale du monde » ira-t-elle quand ses snipers peuvent se vanter de leurs exploits criminels : « *Je sais exactement combien de genoux j'ai frappés. J'ai gardé les relevés de chacune de mes séances de tir. 52 tirs au but certifiés.* » dit l'un d'eux. Quand, et la vidéo donne la nausée, on voit un bulldozer israélien éperonner le corps sans vie d'un Gazaoui assassiné avant de l'emporter comme il l'aurait fait d'un animal crevé, qu'à Kafr Qadoum, village de Cisjordanie, où se déroulent des manifestations hebdomadaires de résistance non-violente, on a vu un bulldozer foncer dans les rues du village, projetant des blocs de rocher sur les personnes

12>>> Le plan de Trump est une imposture inique et cynique ; il est dans la droite ligne du colonialisme le plus archaïque. Pour faire la paix dans un conflit, il faut un accord entre les deux parties, la solution ne peut être imposée de l'extérieur, quoi qu'en pensent les thuriféraires de « l'accord du siècle ». Les Palestiniens, malgré leurs faiblesses, leurs divisions... l'ont refusé et même les pays arabes les plus proches des États-Unis (comme les Émirats) n'ont pas osé l'approuver clairement. Car il reste un obstacle, incontournable : les Palestiniens. Ils s'accrochent à leurs droits, comme ils s'accrochent à leurs terres ; ils ne referont pas l'erreur de 1948/49. Et cette résistance des Palestiniens, ni Israël, ni les États-Unis (pour peu qu'ils continuent cette politique inique) ne peuvent en venir à bout, d'autant plus que la moitié des habitants qui vivent entre Méditerranée et Jourdain, c'est-à-dire sur le territoire de la Palestine historique, sont des Palestiniens. ■

Jacques Fontaine

présentes, y compris sur des enfants ! Et on se souvient des paroles glaçantes du conducteur du bulldozer du camp de Jénine en 2002... « *Pendant trois jours, j'ai écrasé ces maisons encore et encore. Je n'ai vu personne à l'intérieur tandis que les maisons s'effondraient, mais s'il y avait eu des gens à l'intérieur, je ne m'en serais pas soucié... J'en ai tiré beaucoup de satisfaction. J'ai beaucoup aimé.* »

On se demande bien pourquoi l'Union européenne continue à faire comme si Oslo n'était pas mort et refuse de sanctionner Israël alors qu'elle possède tous les leviers nécessaires pour le faire efficacement, se faisant ainsi complice des pires dérives de l'État voyou. ■

FL

OCHA : Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU)
PCHR : Palestinian Center for Human Rights (Centre palestinien pour les Droits de l'Homme)
B'Tselem : Centre d'information israélien pour les Droits de l'Homme
E1 : (abréviation de « East 1 ») fait référence à la désignation par Israël d'un projet de colonisation sur une zone de 12 km² entre Jérusalem-Est et la colonie illégale de Maale Adumim. (Plateforme des ONG françaises pour la Palestine)

Israël-Palestine par temps de coronavirus

La pandémie est en passe de bouleverser le monde, mais la situation là-bas est sous contrôle.

Gaza, après avoir détecté plusieurs cas de contamination, est parfaitement sous blocus : on n'y entre ni n'en sort. Sur place on dispose de 60 lits de soins intensifs pour deux millions d'habitants et on s'active à désinfecter « au mieux » les lieux publics. À la frontière, les snipers sont prêts.

À Jérusalem le 16 mars, une équipe de volontaires du secours médical palestinien (PMRS) a été arrêtée aux abords de la vieille ville : elle osait informer la population et tenter la désinfection, ignorant sans doute qu'il s'agissait de la capitale « indivisible » d'Israël. Indivisible ? Euh... enfin, sauf Shuafat.

À Tel-Aviv le 24 mars, Malek Ghanem, ouvrier du bâtiment qui s'était présenté fiévreux à l'hôpital, en a été extrait par la police, conduit au check-point de Beit Sira et abandonné au bord de la route avec 40° de fièvre.

Tout est donc sous contrôle et les prisonniers palestiniens dans leurs cellules en attendant la suite. Bizarre, ils s'inquiètent. Autre bizarrerie : les hôpitaux israéliens ne pourraient fonctionner sans les médecins arabes israéliens qui y occupent au moins 30 % des postes.

On nous dit que peu de patients s'en inquiètent et que « Bibi » n'est pas au courant..

JPR

« Itinéraire de Beyrouth à Paris... », entretien avec Alaa Eddine

Tu es au GL de Paris 14-6 un militant actif, et membre du CN ; depuis quand et qu'est-ce qui t'a amené à rejoindre l'AFPS ?

J'étais dans une manif vers 2005 ou 2008 pendant la guerre contre Gaza, avec un Palestinien qui connaissait Laurent, l'actuel président du GL. Une conversation dans un café ensuite nous a réunis, avant même qu'on me propose d'entrer à l'AFPS. C'était une vraie rencontre amicale et j'ai pensé que je pouvais aider à ce combat. Imprégné de la cause palestinienne depuis l'âge de 12 ans, et « maximaliste », je me suis rendu compte que quelqu'un à des milliers de kilomètres, qui n'a pas côtoyé la souffrance des Palestiniens, pouvait aller encore au-delà dans cette lutte et je me suis senti un peu honteux.

Tu es Libanais d'origine : où as-tu passé ton enfance et ton adolescence ? Qu'est-ce qui t'a marqué ?

Je suis né en 1965 dans un village chrétien, Freïkeh, près de Beyrouth. J'allais à l'église et je me croyais chrétien ! Ma mère était plutôt communiste antireligieuse et mon père était au PSP (Parti socialiste progressiste de Kamal Joublatt). Le curé venait souvent chez nous et j'ai passé une enfance heureuse. Un jour, en pleine nuit, je me réveille au milieu d'un énorme brouhaha dans la maison : les voisins disaient à mes parents de partir très vite. C'était la guerre civile, avec la peur que des phalangistes, venant d'ailleurs, nous massacrent. C'était en 1975.

Toute la famille est partie. Ma mère m'a expliqué que nous étions musulmans : ce fut le premier choc de ma vie ! Nous avons fui dans le village natal de mon père, Tarchich, mi-musulman mi-chrétien. Les gens s'observaient sans se faire la guerre, mais la tension était vive. 2/3 des chrétiens étaient phalangistes, tous les musulmans étaient au PSP. Tarchich est à la frontière de la zone druze et de la zone chrétienne. Les régions au nord de Tarchich étaient chrétiennes à majorité phalangiste, les régions au sud étaient druzes à majorité PSP, qui n'était pas confessionnel à l'époque. Selon les cartes d'identité, mes parents étaient sunnites. Le Mouvement de gauche (Al-Haraka Al-Wataniya – mouvement national) comprenait, entre autres, des communistes, des « nassériens », et des gens du PSNS (Parti social nationaliste syrien), mouvement multicommunautaire avec pour certains des chrétiens à sa tête. Au sein du Mouvement national, la religion n'avait pas d'importance à l'époque. Le conflit était plutôt entre la gauche laïque et les communautaristes chrétiens du Front libanais composé des Phalangistes, des Gardiens des cèdres, des « Libéraux » (nom peu approprié pour un parti communautariste), etc.

Comment as-tu vécu personnellement, et vu les secousses dramatiques de ton pays ?

Enfant, je me suis rapproché de mon grand-père, mécontent de mon père qui ne m'avait pas appris la « vraie » religion ! Lui m'apprit la prière, le ramadan dont l'ambiance de fête magique me plaisait. « Devenu » musulman, j'avais peur d'une guerre proche. Un jour,

j'entends des coups de feu et je vois un copain par terre, abattu d'une balle. J'ai couru pour me cacher. On entendait des tirs. Je ne comprenais pas. Mon copain était mort. Il y eut d'autres morts, chrétiens et musulmans, les premiers dans le village.

Chacun a rejoint le Mouvement national ou le Front libanais. Le PSP a fait venir un instructeur palestinien qui nous a appris à faire la guerre. J'avais 11 ou 12 ans et j'ai appris par la suite à démonter et à remonter une kalachnikov... Mon oncle était le chef du PSP au village. Nous n'allions plus à l'école qui se trouvait sur un chemin dangereux. Ce qui m'a marqué, c'est qu'il a fallu à nouveau quitter le village au milieu de la nuit. La gauche libanaise et les Palestiniens de l'OLP avaient déjà constitué ce qu'on appelait les « forces communes ». Il fallait faire la guerre au Front libanais qui se préparait à attaquer Tarchich. À l'aube durant notre fuite nous apercevions, depuis des collines voisines, Tarchich en train de brûler. Nous sommes alors allés à Qob Elias dans la Bekaa, à l'est, chez mes grands-parents maternels.

Et ensuite, à ton adolescence ?

Nous sommes vite revenus à Tarchich qui avait été repris par les forces communes, « libéré ». Nous avons restauré notre maison, qui n'avait pas trop brûlé. Un camp militaire palestinien était proche, où j'allais tous les jours. J'étais alors très proche des Palestiniens, fasciné par eux, par leurs armes ; c'étaient pour nous, pour mes parents, des héros qui avaient vaincu les Israéliens à Karameh en 1968, des résistants d'une cause noble. Je vivais et mangeais avec eux. J'ai perdu deux années d'école et je suis arrivé en 3^e à la fin du collège, en rattrapant deux ans en un. C'était une école publique à Taalabaya, mêlant chrétiens, musulmans et druzes, sans enseignement de la religion, ce qui est toujours le cas aujourd'hui au Liban.

Que percevais-tu à l'époque, des événements en Syrie, en Israël et en Palestine ?

En 1976, à la demande de l'État libanais, les Syriens entrent au Liban pour chasser les Forces communes du Mont Liban et maintenir un équilibre entre les milices justifiant le maintien des Syriens. Ils ont occupé Tarchich, et nous sommes revenus à Taalabaya dans la plaine de la Bekaa, À 15 ans, j'ai adhéré à l'Union socialiste arabe, un parti panarabe. L'Union arabe, laïque et démocratique me paraissait la meilleure solution pour libérer la Palestine, pour se débarrasser des dictatures, de la domination occidentale et surtout pour la prospérité économique. À cet égard, l'union Égypte-Syrie ne pouvait réussir car elle s'était faite par le haut au lieu de passer par un processus démocratique. Selon moi, chacun pouvait devenir « arabe ». J'étais déjà « universaliste » à la française, préférant le droit du sol au droit du sang (à l'allemande) comme fondement d'une nation, ce qui n'était pas l'avis d'une partie des panarabistes influencés par le romantisme allemand.

Nous étions formés dans ce sens, notre cellule était composée de chrétiens, de druzes, de chiïtes, et de sunnites. Il ne nous manquait que d'avoir des adhérents juifs. D'ailleurs, notre « instructeur politique », aimait insister sur le fait que les valeurs progressistes du panarabisme transcendent toute forme de communautarisme religieux ou tribal. Il citait en exemple les combats du juif marocain Abraham Serfaty et surtout il évoquait les premiers martyrs juifs arabes en Palestine, parmi les premiers à combattre le sionisme. Alors que les Frères musulmans étaient vus comme les alliés des Anglais et que les wahhabites étaient les alliés des Américains.

Devenu progressivement athée, tout cela me séduisait par opposition au système communautaire libanais et comme un bon contre-modèle de l'ethnocratie religieuse israélienne, car je n'ai jamais considéré Israël comme une démocratie. Bien que je sois très critique avec la démocratie communautaire libanaise, je la préfère de loin à celle d'Israël. Par la suite le mouvement des déshérités chiïtes est né car la gauche laïque avait échoué à les protéger et à porter leurs revendications. Ce fut le mouvement Amal puis le Hezbollah, signe de l'échec de la gauche et de l'OLP à cause du mauvais comportement de certains de leurs groupes paramilitaires comme le « Service de sécurité 17 » du Fatah qui maltraitaient les chiïtes, en jouant les gros bras.

Comment percevais-tu les conflits religieux et politiques à l'époque ?

Au début des années quatre-vingts, trois conflits ravageaient la région : la guerre civile au Liban, la guerre avec Israël et la nouvelle guerre irako-iranienne. La révolution iranienne était vue positivement quoique religieuse, luttant contre l'impérialisme américain – et israélien –, et alliée des Palestiniens. À part le Baas irakien, la quasi-totalité de la Gauche Libanaise soutenait plutôt l'Iran. Le panarabisme n'empêchait pas non plus de voir en Saddam un dictateur sanguinaire pantin de l'Occident et de considérer l'Iran comme une révolution amie des peuples arabes contre l'impérialisme, à soutenir coûte que coûte. Cependant, la Palestine était le cœur de mes combats, et le panarabisme la meilleure arme. Il y avait des « juifs arabes » favorables à notre cause. C'est le sionisme qui nous avait imposé le « filtre » idéologique juifs-non juifs que je combattais. Ceux qui chassaient les Palestiniens étaient des colons sionistes. Et je n'utilisais le mot juif que quand il était accompagné d'un qualificatif positif. J'avais appris le génocide de 40-45 et que la majorité des juifs était contre le projet sioniste. Mon ennemi, donc, c'était le sionisme.

Et les camps de réfugiés palestiniens au Liban ?

Je ne voyais pas les Palestiniens comme des réfugiés mais comme des combattants fiers et des résistants héroïques. Je ne savais même pas que près de 70 métiers leur étaient interdits. Grâce à l'absence de l'État libanais, ils pouvaient pratiquer de fait toutes les professions sauf la fonction publique. Je me suis rendu compte de



Liban : quelques points de repère

la misère et de la détresse dans les camps de réfugiés après les massacres de Sabra et de Chatila.

Tous les Libanais étaient contre la naturalisation des Palestiniens. Cependant c'était pour des raisons diamétralement opposées. En effet, la droite libanaise avait peur que les musulmans deviennent majoritaires. Alors que la gauche libanaise voyait dans la naturalisation la mort de la cause palestinienne et la victoire du sionisme.

Quelle est ta perception de l'évolution politique et idéologique du Moyen-Orient depuis les années 1970 ? Comment vois-tu l'avenir ?

Après la défaite de 1967 et la mort de Nasser, le monde arabe ne pouvait se remettre sur pied qu'avec un 2^e Nasser. J'étais idéaliste à 17 ans ! Puis je me suis aperçu que lier le sort d'une nation à une personne était immature, que c'était d'ailleurs un problème dans la pensée politique arabe. Il fallait selon moi passer par une démocratie, une vraie, parlementaire, seul moyen stable de défendre la Palestine. Pour masquer leur illégitimité, leur lâcheté et leur incompétence, certains régimes arabes commençaient à prétendre que les Palestiniens auraient vendu leur pays ; en réalité seules 6 % des terres palestiniennes ont été vendues au Fonds national juif, et surtout par des propriétaires absents syriens ou libanais (voir le livre de Pierre Blanc)

Nous savions par l'école beaucoup de choses sur l'histoire coloniale du Proche-Orient, les accords Sykes-Picot, la déclaration Balfour, sur la confusion à ne pas faire entre sionistes et juifs etc.

La démocratie est l'unique solution à l'ignorance, la corruption, la division, le sous-développement, le fanatisme, la faiblesse, etc. Je continue donc de penser que seule la démocratie arabe permettra de gagner (pas forcément par la guerre) ; d'ailleurs les seuls pays arabes qui ont montré courageusement leur hostilité au plan Trump sont les plus démocratiques : Liban, Tunisie et Koweït. En l'absence de cette démocratie, seul le soutien international peut payer et à cet égard le seul espoir, selon moi, ce sont les changements en cours aux USA. L'Europe restera coincée, à mon avis, dans une position officielle passive qui ne changera rien et n'évoluera pas par peur des USA et à cause de la position de l'Allemagne et des pays d'Europe centrale.

Je suis avec beaucoup d'espoir le basculement progressif en cours des jeunes des campus, juifs et non juifs. Ils deviendront les leaders de demain. L'AIPAC s'en inquiète beaucoup. S'adressant à des centaines d'étudiants, Noam Chomsky, a dit à peu près ceci « vous êtes les seuls qui puissiez changer la politique impériale des USA et mettre fin aux injustices et aux désastres qu'elle continue à infliger au monde. Là où les USA penchent, le monde penche ».

Le futur de la Palestine selon moi ? Cinq possibilités :

1. La pire. Israël attend avec impatience (ou provoquera) le prochain conflit régional pour chasser les Palestiniens qui restent et finir le travail de 1948. Netanyahu l'a dit lui-même.

2. Des bantoustans (le plan Trump) où les Palestiniens seront les otages éternels d'Israël et qui finiront par partir pour pouvoir respirer normalement et trouver une vie plus digne.

3. Application des accords d'Oslo. Perspective bien meilleure que les deux premières possibilités. Mais ce seront deux États ethnocentriques qui sont pour moi le synonyme de la victoire du sionisme à 80 %. Au fond, c'est une solution raciste.

4. La plus souhaitable pour moi (une étape intermédiaire pour aller vers la solution 5 sans passer par l'apartheid) : les colons israéliens restent et deviennent des citoyens palestiniens et en contrepartie les réfugiés palestiniens (jusqu'à 1,5 million avec indemnité pour ceux qui ne rentrent pas) ont le droit de revenir en « Israël ». Les 6 millions ne voudront pas tous revenir, selon moi. Création de deux États multiethniques, où chacun est rassuré par la présence d'une forte minorité politisée en sa faveur dans l'autre État.

5. Un État binational entre la Méditerranée et le Jourdain. « Un citoyen, une voix » ; voir Ilan Pappé, Gideon Levy... Et c'est la position de la quasi-totalité de l'intelligentsia palestinienne en Occident et plus particulièrement aux États-Unis.

6>>>

DISCOURS DE HAINE ET INCITATION À LA HAINE RACISTE

Alors qu'Israël a l'obligation positive de veiller à ce que les particuliers ne soient pas autorisés à s'engager impunément dans la diffusion de discours de haine et d'incitation à la haine raciale, Israël a facilité des manifestations continues et persistantes de discrimination raciale dirigée contre les Palestiniens et la généralisation de la haine raciale dans le discours public.

Le refus d'Israël d'agir a engendré la crainte permanente chez les Palestiniens de représailles de la part des acteurs publics et privés israéliens et un effet dissuasif sur la liberté d'expression, y compris en ligne.

Les politiques israéliennes ne sont pas des pratiques séparées mais bien un régime institutionnalisé visant à mettre en place un régime de domination et d'oppression systématique des Palestiniens et à maintenir ce système. Selon le statut de Rome c'est un crime contre l'humanité et c'est donc bien en tant que tel qu'il doit être combattu.

Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU qui devait adopter des résolutions sur la question de l'apartheid israélien a été suspendu avant la fin pour cause de pandémie. Les questions sur la Palestine et sur les discriminations raciales n'ont pas été abordées et il faut maintenant attendre que les travaux reprennent... La demande des ONG palestiniennes est sans ambiguïté : des mesures coercitives pour mettre fin au régime d'apartheid doivent être prises.

Dans une déclaration à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, elles déclarent : « De la même manière que l'apartheid est tombé en Afrique du Sud, les défenseurs des droits de l'homme, du

Que penses-tu de nos actions et des perspectives qui s'offrent à l'AFPS ?

Sans faire la moindre concession sur le fond et les principes, la forme du discours et la communication ciblée et mesurée de l'AFPS a permis de construire des ponts très utiles avec une partie des élites françaises (élus et médias). Il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine, on ne peut pas encore crier victoire. Mais je crois que l'AFPS a un pas d'avance en la matière sur les autres associations défendant le droit des Palestiniens.

Évidemment il faut s'adresser principalement à l'opinion publique, au peuple, mais il ne faut surtout pas négliger l'élite française.

L'avenir ? L'AFPS doit se rajeunir et réussir encore plus à porter la voix des Palestiniens dans les lycées, les campus, les médias, à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Propos recueillis par Jacques Fröchen

droit international, de la justice sociale et de l'égalité doivent aujourd'hui faire pression pour faire respecter les droits inaliénables du peuple palestinien. Nous demandons donc instamment aux Nations unies, à ses États membres et à la communauté internationale d'appliquer pleinement les résolutions précédentes, telles que la résolution 465 du Conseil de sécurité des Nations unies de 1980, qui demandait à tous les États « de ne fournir à Israël aucune assistance destinée à être utilisée spécifiquement en relation avec les colonies dans les territoires occupés ». Nous demandons également de nouvelles mesures efficaces pour mettre fin au régime d'apartheid israélien, notamment la reconstitution du Comité spécial des Nations unies contre l'apartheid et du Centre des Nations unies contre l'apartheid pour assurer la mise en œuvre de la Convention sur l'apartheid afin de mettre fin à l'apartheid au XXI^e siècle »

C'est en toute logique que le Conseil national de l'AFPS des 7 et 8 mars a tenu à approuver à l'unanimité les démarches des ONG de la société civile palestinienne et le contenu de leurs rapports. L'AFPS les soutient bien évidemment et les accompagne dans cette entreprise en direction des institutions internationales.

Anne Tuillon

Sont engagés dans cette démarche : Al-Haq, Al Mezan, BADIL, L'Institut du Caire pour les Droits de l'Homme, Défense internationale pour les enfants, Coalition internationale pour l'habitat, et le Centre palestinien pour les droits humains. Soutenues par ADDAMEER, Al Dameer, la Coalition pour les droits des Palestiniens à Jérusalem, le centre d'action communautaire de l'Université Al-Quds, le Centre pour l'aide juridique et les droits humains à Jérusalem (JLAC), et le Centre d'études pour les droits des Palestiniens de Ramallah (RCHRS)

Le Pouvoir de la musique – une enfance entre pierres et violon en Palestine de Sandy Tolan

Ce livre a retenu notre attention pour deux raisons : d'une part, il retrace l'étonnante aventure de l'association franco-palestinienne Al Kamandjâti (le violoniste) et de son fondateur Ramzi Aburedwan. D'autre part, il nous livre avec rigueur une série d'informations, souvent inédites, sur l'histoire de la Palestine, en particulier depuis la fin des années 70.

Sous le titre *Children of the Stone – the power of music in a hard land*, le livre est sorti aux États-Unis en 2016, où il a largement dépassé les dix mille exemplaires. L'auteur, Sandy Tolan, grand reporter, longtemps en poste au Moyen Orient, professeur à Berkeley, collaborateur de nombreux journaux et magazines, est un journaliste d'investigation scrupuleux. Le succès de son précédent ouvrage traduit en français, *la Maison au Citronnier*, a rendu nécessaire une réédition de poche, dans la collection « J'ai lu » en 2015.

L'histoire de Ramzi Aburedwan, « enfant d'un camp de réfugiés, qui se frotte à une armée d'occupation, reçoit une éducation musicale, acquiert la maîtrise d'un instrument et rêve de quelque chose de bien plus grand que lui », est retracée avec minutie. Enfant, puis adolescent, il est embarqué dans le maelström de violence qui bouleverse son pays et voit disparaître nombre de ses voisins, de ses amis, puis son père, son frère... Et, comme beaucoup d'enfants de l'intifada, ces « enfants lanceurs de pierres » selon le poète palestinien Nizar Qabbani, il fait preuve d'une formidable résilience. Il contribue à l'acheminement de la survie alimentaire du camp de réfugiés sous couvre-feu, il multiplie les « petits boulots » pour aider ses grands-parents qui l'hébergent avec frère et sœurs. Ça ne l'empêche pas de suivre une scolarité presque « normale », sachant que, pendant de longues périodes, les cours sont clandestins : l'occupant a fermé les écoles.

Puis la vie de l'adolescent bascule : il découvre la musique et l'alto. Sa pugnacité est telle qu'il décroche bientôt une bourse du consulat de France à Jérusalem. Il atterrit ainsi au Conservatoire régional d'Angers en 1998, où une nouvelle vie commence. Rapidement, il se lance dans un rêve fou : partager avec les enfants de son pays le changement radical de perspective que la musique a représenté pour lui. Dès 2002, il fonde, avec quelques autres, « Al Kamandjâti ». Tout va alors très vite et dès 2005 une première école de musique est inaugurée à Ramallah.

Ce qui est fascinant et beau dans ce parcours, c'est la façon dont ce rêve, a priori irréaliste, a su convaincre et mobiliser des dizaines de volontaires internationaux, la plupart musiciens, et parmi eux des chefs prestigieux comme Daniel Barenboim, William Christie et Diego Masson. Mais le livre ne se cantonne pas à ce registre biographique, Tolan est journaliste, il accorde donc une large place à l'histoire de la Palestine qu'il choisit de nous rapporter sous l'angle de la vie quotidienne. À partir de plus de 230 interviews et d'une riche documentation, l'auteur rend palpable, au-delà du parcours de Ramzi, la vie des Palestiniens pendant cette période. Il en éclaire ainsi une dimension trop méconnue sur ce qu'ont effectivement vécu les gens là-bas, au cours de toutes ces années d'occupation et de déni de leurs droits fondamentaux.

L'auteur ne perd pas de vue les dimensions historiques et politiques et nous livre quelques



« découvertes ». Ainsi, par exemple, à partir d'une indiscutable documentation, il rend compte des tentatives d'Ismail Haniyeh, leader du Hamas, d'ouvrir en 2006 un dialogue avec les États-Unis de George W. Bush. Haniyeh s'engage par écrit à accepter une solution à deux États fondée sur les frontières de 1967, soit la reconnaissance de facto d'Israël. Mais malgré des soutiens de poids, dont l'Américain Jérôme Segal, fondateur du lobby juif pour la paix, il ne recevra pas de réponse. Dans ce cas, comme dans des dizaines d'autres, la force démonstrative de Sandy Tolan repose sur les abondantes notes qui rendent compte de son intense travail de recherche et de documentation. Ces notes sont construites avec rigueur, fournissant toutes les références accessibles aux lecteurs qui voudraient d'approfondir tel ou tel point. Nous avons apprécié le choix de l'éditeur de les faire figurer en fin de chapitre. Cela facilite une circulation rapide entre le texte et les informations qui le complètent.

Le Pouvoir de la musique, c'est une fenêtre ouverte sur la vie quotidienne en territoire occupé qui nous donne à voir l'une des réponses, parmi les plus vivantes et dynamiques, des Palestiniens pour contrecarrer la destruction de leur identité et de leur culture. C'est l'une des facettes d'un mouvement croissant de résistance non-violente, « qui pense autrement la fracture israélo-palestinienne et le défi de la confrontation à l'extrémisme politique et religieux ». ■

Bernard Gagé

Sandy Tolan *Le Pouvoir de la musique – une enfance entre pierres et violon en Palestine*. Riveneuve, décembre 2019, 452 p., 20 €
On peut se procurer le livre en librairie ou auprès d'Al Kamandjâti qui peut vous l'envoyer à domicile : <http://www.alkamandjati.org/fr>

Quand le chœur Amwaj célèbre Mahmoud Darwich

Du 25 février au 5 mars 2020, 40 enfants et jeunes du chœur Amwaj de Palestine (Bethléem, Hébron) sont venus en France pour leur troisième tournée en deux ans. Invité par la Philharmonie de Paris pour célébrer Mahmoud Darwich, le chœur s'est également produit à Saint-Omer et à Lyon. Trois villes, trois partenariats artistiques, trois hauts lieux de concerts, des milliers d'auditeurs. Pal Sol a demandé aux initiateurs du projet de nous donner quelques éléments sur un événement franco-palestinien placé sous le signe de l'excellence musicale et de l'échange interculturel.

27 février : par-delà les frontières, La Barcarolle, Saint-Omer

À l'issue de la résidence à Bethléem de la cheffe de chœur Adélaïde Stroesser en octobre 2019, le chœur Amwaj de Palestine était accueilli à Saint-Omer pour un échange culturel et un travail commun avec les classes CHAM du Collège de l'Esplanade et le chœur de Jeunes du Conservatoire. Les enfants palestiniens ont été logés dans les familles audomaroises pendant toute la résidence.

Le programme pédagogique et musical a souhaité interroger les significations multiples de l'exil, des séparations, pour dépasser les barrières, franchir les murs, et proposer de voir par-delà les frontières. Le résultat s'est présenté sous la forme d'un dialogue franco-levantin accompagné par les pianistes audomaroises Émilie Delannoy et Lucie Tronche et par les musiciens palestiniens Youssef Hbeisch et Mohamed Najem.

1^{er} mars : miroir de l'autre, Cité de la musique, Philharmonie de Paris

« Il est vu et il voit.
Je suis vu et je vois.
Je déplace la jambe gauche, il déplace la droite.
Je fredonne une chanson, il fredonne un air proche.
Je me dis : Est-il le miroir dans lequel je me vois ? »

Cette strophe poétique de Mahmoud Darwich était la pierre angulaire d'un concert qui a rassemblé sur scène 145 choristes et 7 musiciens de France et de Palestine pour interroger le concept de l'Autre, cette « responsabilité », cette « épreuve ».

Pendant trois jours de résidence, les enfants et jeunes ont répété et ont été accueillis dans les familles du Chœur de jeunes de l'Orchestre de Paris. Ainsi, la rencontre et l'échange ont dépassé la scène musicale. À l'instar de la



Concert dans la cathédrale Saint-Jean, à Lyon

strophe : chaque jeune parlait et chantait parallèlement dans sa propre langue (l'arabe et le français), les langues se sont rejointes, sont entrées en dialogue, ont fini par se confondre. Par un jeu de miroirs, les choristes ont progressivement adopté le langage de l'Autre.

3 mars : les larmes de ma mère, cathédrale Saint-Jean, Lyon

Depuis 2017, le chœur Amwaj a un partenariat régulier et suivi avec Les Petits Chanteurs de Lyon (dir. Thibaut Louppe). Le chœur français a déjà effectué trois visites en Palestine – une quatrième est prévue en juin 2020 – alors qu'il s'agit de la troisième rencontre en France.

Au fur et à mesure des rencontres, les chœurs français et palestinien deviennent Un. Pour cette nouvelle résidence commune, le programme a cherché à décliner les multiples significations possibles des mots de Mahmoud Darwich : « Et je chéris ma vie, car si je mourais, j'aurais honte des larmes de ma mère! ».

4 mars : après l'effort...

Pour fêter la fin de la tournée et le magnifique travail, le chœur a été invité par le Centre des Neiges de Lamoura pour une journée de luge. Découverte de la neige et de la glisse, une expérience inoubliable! Le chœur est rentré en Palestine le 5 mars, 24 heures avant la fermeture du pays...

Paroles des choristes palestiniens...

► Rola (10 ans, Hébron) : *Nous avons montré au public comment nous avons travaillé dur. C'était une très belle expérience de connaître une nouvelle culture et d'avoir de nouveaux amis dans les familles et les élèves des chœurs français.*

► Salma (15 ans, Hébron) : *Nous avons travaillé dur pour ces concerts et pour aller dans ces merveilleux endroits qui sont notre cadeau. Quel honneur de chanter en France devant tant de gens, j'ai l'impression d'avoir fait quelque chose pour la Palestine. Échanger avec les choristes français m'a fait découvrir une nouvelle manière de penser. Je veux remercier tous ceux qui ont rendu possible l'impossible.*

► Bayan (16 ans, Hébron) : *J'ai ressenti de la joie et de la fierté lors des concerts du chœur. Mais la plus belle chose a*

été d'être en famille et d'avoir de nouveaux amis. C'était une expérience fantastique que je n'oublierai jamais.

► Rakan (16 ans, Hébron) : *Je remercie tous ceux qui ont contribué au succès de ce magnifique travail, je remercie ceux qui ont contribué à financer notre séjour et toutes les magnifiques choses que nous avons faites (bateau sur la Seine, visite de l'Opéra, etc.) Tout mon respect.*

► Sara (16 ans, Bethléem) : *Cette tournée était une fenêtre de lumière pour le monde de la musique. C'était une expérience incroyable. Aujourd'hui, je suis triste de ce qu'il se passe dans le monde en général et à Bethléem*

en particulier et j'espère que la maladie va disparaître rapidement pour pouvoir retourner vite à Amwaj.

À propos de l'école-chorale Amwaj de Palestine

L'école-chorale Amwaj est un programme éducatif établi en 2015 à Hébron et Bethléem par Mathilde Vittu et Michele Cantoni. L'objectif est d'offrir une éducation musicale de qualité à de nombreux enfants qui n'ont pas accès à des ressources artistiques. Aujourd'hui, 90 filles et garçons, âgés de 7 à 18 ans, reçoivent chaque semaine des cours de chant choral, technique vocale, langues étrangères, culture et formation musicale, direction, initiation au piano et aux percussions, théâtre, yoga et bien plus encore. Parmi eux, des enfants de zones rurales, de camps de réfugiés mais également, depuis peu, des résidents à SOS Village d'enfants (Bethléem).

Grâce à une vision sociale inclusive (égalité des genres, non-affiliation à un contexte social, religieux ou politique) ainsi qu'à l'importance accordée aux échanges et au dialogue interculturel, les enfants ont accès à un répertoire musical vaste et à de nombreux partenariats artistiques. En juin-juillet 2018, le chœur a effectué sa première tournée en France (Philharmonie de Paris – week-end Démos, Institut du Monde Arabe, salle Le Grand Sud de Lille, Lyon, Saint-Étienne). Invité pour chanter à l'UNESCO en novembre 2018, le chœur s'est également produit au



Une expérience inoubliable...

Conservatoire de Paris, à la salle Jean-Vilar d'Arcueil et à la cathédrale Notre-Dame de Paris et a donc effectué cette année la tournée ci-dessus présentée.

Michele Cantoni, Mathilde Vittu

Contact Amwaj : amwajchoir@gmail.com
Contact « Soutien Amwaj » : jacqueline.bruckert@gmail.com

Pour soutenir le chœur Amwaj de Palestine

Les activités pédagogiques régulières du chœur Amwaj sont soutenues, depuis le début du projet, par la fondation Les Instruments de la Paix – Genève. Les activités pédagogiques et de production ponctuelles (concerts, camps de répétition, tournées) reçoivent des financements de consulats, municipalités, entreprises privées. Toutefois, un bon nombre de frais ne sont couverts que par les donations personnelles, notamment des fondateurs de l'école-chorale. Pour permettre de pérenniser les activités du chœur, l'association française « Soutien Amwaj » a vu le jour en 2019. Elle compte principalement sur ses adhérents (don qui donne droit à une réduction fiscale), alors n'hésitez plus...

Devenez membres et soutenez l'école-chorale de Palestine : <https://www.helloasso.com/associations/soutien-amwaj/adhesions/adhesion-membership-soutien-amwaj-2020>

Bethléem capitale de la culture arabe 2020

Les relations avec la Mairie de Montpellier

Pour l'AFPS 34 cette année revêt un caractère particulier dans la mesure où Bethléem, ville jumelée avec Montpellier, a été nommée capitale de la culture arabe 2020. Nous avons donc saisi cette opportunité pour solliciter la mairie.

Par le passé, celle-ci n'a jamais fait montre d'intérêt pour la Palestine mais, dans la mesure où nous avons décidé de mettre en place un programme culturel ambitieux nous estimons normal de faire appel à sa contribution. C'est alors que nous nous sommes engouffrés dans la brèche, faisant pression auprès des instances municipales pour enfin obtenir leur coopération sur plusieurs des événements prévus :

En mars, un partenariat et un cadre digne de ce nom pour l'hommage d'Ernest Pignon-Ernest à Mahmoud Darwich. En juin, la Maison des Relations Internationales pour la Journée de Bethléem. En octobre, le Centre Rabelais pour le colloque Bethléem ville ceinte/Bethléem ville sainte.

Cette coopération a été obtenue en agissant en plusieurs temps, sur plusieurs fronts :

- Des discussions ont été engagées dès le mois de novembre 2018 et malgré les lourdeurs administratives et les tergiversations nous avons obtenu satisfaction pour partie de notre requête.
- Nous avons fait appel au collectif Palestine 34. Quelques associations se sont montrées solidaires et intéressées par le projet. Il s'agit du groupe Kairos, groupement d'associations chrétiennes, ainsi que l'ACAT, la LDH, le CCFD et la Cimade.
- Nous avons également sollicité les groupes locaux pour un partenariat éventuel et reçu peu de réponses quoique plusieurs d'entre eux souhaitent à présent accueillir l'exposition en cours.



➤ Nous avons contacté plusieurs lieux et organisations de manifestations culturelles en nous appuyant sur le jumelage et la distinction accordée cette année à Bethléem : les cinémas Utopia et Diagonal, la Maison de la poésie, la librairie La Cavale, le théâtre Jean-Vilar et le festival Arabesque à Montpellier ainsi que le musée Paul-Valéry et le Festival Voix Vives à Sète. De ce fait, nous estimons que ne peut être remise en cause la légitimité de ces événements qui conduisent les Montpelliérains à découvrir la cause palestinienne et mobilisent de nouveaux partenaires, mettant l'AFPS au centre de cette « toile » de solidarité.

➤ Le but de ce programme est de proposer des événements culturels, non dénués de connotation politique et de présenter la richesse culturelle du peuple

palestinien, sa créativité et ses capacités pour s'inventer un avenir.

➤ Enfin, nous avons prévu un colloque avec des intervenants palestiniens et israéliens, d'une part autour de la spécificité de Bethléem, son encerclement entre autres et plus largement la situation de la Cisjordanie menacée par un morcellement endémique et, d'autre part, la résistance palestinienne, la politique israélienne actuelle, l'apartheid et le non-respect des droits. Et ce, en faisant écho au colloque organisé en 2017 avec entre autres Ayman Odeh, leader actuel de la Liste unie aux élections israéliennes.

Tout ce travail s'est fait avec une équipe de six personnes motivées et prêtes à y investir beaucoup de temps et d'énergie. ■

Une mise au point de l'AFPS 34

À travers un post Facebook, nous avons une nouvelle fois été mis en cause par BDS 34. On nous y reproche d'avoir, à travers l'exposition « Hommage d'Ernest Pignon-Ernest au poète palestinien Mahmoud Darwich », permis à la mairie de Montpellier de s'être donné à bon compte une image plus présentable. Précisions.

L'AFPS 34 ne souhaite pas rivaliser avec BDS Montpellier pour savoir qui défend le mieux le peuple palestinien. La Palestine ne mérite pas cela. Notre combat commun doit être de faire connaître la situation de la Palestine, la souffrance de son peuple, les humiliations, les exactions et surtout les atteintes permanentes au droit international et aux droits de l'homme par le gouvernement Israélien.

L'exposition d'Ernest Pignon-Ernest en hommage à Mahmoud Darwich est l'un parmi plus d'une douzaine d'événements culturels programmés par l'AFPS 34 en 2020 à Montpellier et à Sète dans le cadre de « Bethléem capitale de la culture arabe 2020 ». Ces événements ont pour but de mettre en valeur les multiples aspects de la culture palestinienne et de présenter la situation actuelle, qui sera plus spécifiquement traitée lors du colloque du 10 octobre, colloque intitulé « Bethléem ville ceinte – Bethléem ville sainte » où interviendront des Palestiniens et Israéliens de renom.

Tous ces événements vont avoir lieu avec ou sans l'aval des instances régionales, départementales ou municipales qui ne sont ni à l'initiative ni porteuses de message.

Lors de la première semaine, l'exposition d'Ernest Pignon-Ernest a reçu près de 2 000 visiteurs qui ont pu admirer et lire les œuvres de deux artistes et trouver de la documentation

de l'Association France Palestine Solidarité sans que cela soit censuré par la mairie. Le fait que celle-ci ait fait la promotion de cet événement à grand renfort d'affichage ne diminue en rien le message en faveur du peuple palestinien.

Durant la semaine où le public a pu voir l'exposition, avant que le lieu ne soit hélas fermé pour cause de Coronavirus, l'AFPS fut présente pour informer, répondre aux interrogations des visiteurs, plus ou moins au fait de la question. Et là est l'intérêt de ce type de manifestations, toucher un public le plus vaste possible.

Depuis de nombreuses années l'AFPS 34 a dénoncé comme BDS Montpellier l'organisation de la journée « Jérusalem, capitale d'Israël » soutenue par les collectivités locales et a participé à des actions contre ces festivités. C'est pourquoi, toujours dans le cadre de « Bethléem, capitale de la culture arabe », en réponse à la journée de Jérusalem, aura lieu le 13 juin la journée de Bethléem. L'AFPS 34 est par ailleurs régulièrement sur la place de la Comédie et ces trois derniers mois y a tracté pour le droit au retour des réfugiés palestiniens, contre le plan Trump et pour le boycott des produits des colonies.

Si nous ne collaborons pas avec BDS Montpellier c'est que les tentatives ont été infructueuses. Certes nous considérons que la présence hebdomadaire de BDS Montpellier, sur la place de la Comédie, est légitime et que la liberté d'expression doit être défendue, mais nous nous interrogeons sur la communication qui revient à rendre prioritaire la solidarité avec BDS Montpellier, faisant passer la solidarité avec les Palestiniens au second plan.

Montpellier et Sète célèbrent Bethléem capitale de la culture arabe 2020

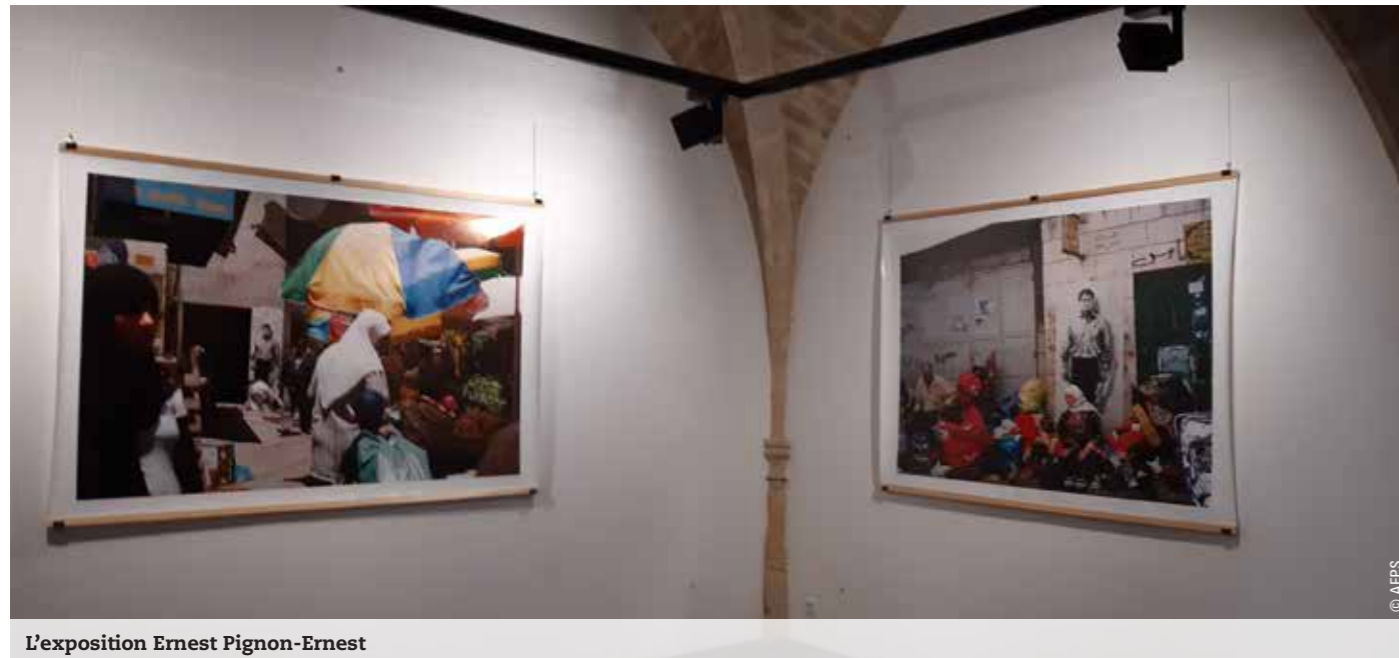
Lors de sa venue à Montpellier en 2017, Anton Salman, maire de Bethléem annonçait que Bethléem - ville millénaire d'histoire et de culture - avait été désignée Capitale de la culture arabe 2020.

➤ **Le programme Capitale de la culture arabe est développé par l'ALECSO** (Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences) dans le cadre du programme des Capitales culturelles de l'Unesco afin « de protéger les droits culturels en tant que droits de l'homme et promouvoir la culture de la paix, de la tolérance et l'amélioration de la compréhension mutuelle entre les pays arabes et le reste du monde ». Il s'agit également de célébrer la culture arabe, et d'encourager la coopération dans le monde arabe. Le choix de la ville est déterminé par l'ALECSO.

➤ La Ville de Montpellier étant jumelée depuis 2012 avec Bethléem, cet événement donne l'occasion à l'Association

France Palestine 34 de s'emparer de cette nomination pour proposer plusieurs événements de caractère culturel à Montpellier et Sète durant l'année 2020 qu'un colloque consacré à la situation de Bethléem viendra clôturer.

➤ **De mars à décembre 2020, l'AFPS 34 s'attachera à présenter différents spectacles et temps culturels liés à la Palestine** et à donner lors d'un colloque les clés favorisant une meilleure compréhension de la situation de Bethléem, ville sainte certes, mais surtout soumise à l'occupation d'Israël. Parallèlement à la Ville de Montpellier, l'association s'est rapprochée de structures recouvrant différents champs artistiques, l'objectif poursuivi étant de rassembler plusieurs temps forts en s'adossant aux manifestations existantes proposées par les professionnels du spectacle. La programmation de ces lieux n'étant pour certains pas encore bouclée, ce programme se précisera au fil de l'année.



L'exposition Ernest Pignon-Ernest

Nous espérons qu'à l'issue de ces nombreuses manifestations, le public sera plus au fait du drame que vivent les Palestiniens et que certains nous rejoindront.

Nous tenons à souligner que, pour la première fois, la ville de Montpellier a bien voulu nous accorder son soutien et sa contribution notamment pour l'exposition « Hommage d'Ernest Pignon-Ernest au poète palestinien Mahmoud Darwich » qui, grâce à une publicité massive à travers la ville, est un succès jamais égalé, preuve que par la culture l'on peut toucher et informer un plus vaste public.

Parmi les rendez-vous prévus

➤ **7 au 29 mars • exposition d'Ernest Pignon-Ernest**, Salle Saint Ravy I Montpellier. Après l'extraordinaire rétrospective au Palais des Papes en Avignon, l'AFPS 34 et la Ville de Montpellier ont l'honneur d'accueillir, cette magnifique et saisissante exposition qu'amicalement Ernest Pignon-Ernest nous a confiée. Soit sept portraits en pied de son ami, Mahmoud Darwich, affirmant la présence en son pays natal de l'écrivain longtemps exilé. Un portrait du poète et une vidéo d'Elias Sanbar lisant des poèmes de Mahmoud Darwich enrichissent ce focus artistique et redonnent vie au grand poète.

➤ **Samedi 13 juin 2020 • journée de Bethléem I** Montpellier, Maison des Relations Internationales.

Journée officielle placée sous l'égide d'Anton Salman, maire de Bethléem (sous réserve) et de Mounir Anastas, ambassadeur adjoint de Palestine à l'Unesco. Au programme une conférence sur la situation de la ville de Bethléem par

René Backmann, découverte de la culture palestinienne : lectures de poésies (Roseline Vuillaume, Patrick Vendrin et Rachid oudiste), concert festif avec le groupe d'Ali Hafidi, et présentation de broderies, de céramiques, de livres, films...

➤ **Juillet • Festival Voix Vives I** Sète, (en cours). Une soirée lecture et musique, avec les poètes invités par le festival.

➤ **Septembre • Festival Arabesques I** Montpellier, (en cours). Concert, poésie, calligraphie, cinéma, présentation de livres et d'artisanat palestiniens.

➤ **Vendredi 9 octobre • Rencontre œcuménique I** Montpellier, (en cours). Le Groupe Kairos Montpellier, organise une rencontre avec le Père Jamal Khader.

➤ **Samedi 10 octobre • Colloque « Bethléem ville ceinte - Bethléem ville sainte » I** Montpellier, Centre Rabelais.

➤ Thèmes : l'encerclement de Bethléem par des colonies, la rupture du lien séculaire avec Jérusalem, la situation de la population, la résistance populaire non violente, le dialogue interreligieux, les conséquences du plan Trump.

➤ Deux tables rondes, avec Jeff Halper, cofondateur et coordinateur du Comité israélien contre la démolition de maisons, Mahmoud Zwahre, *Popular Struggle Coordination Committee* (PSCC), Père Jamal Khader, professeur à l'Université de Bethléem, membre de la Commission de réflexion théologique et du Comité de dialogue avec les Juifs au Patriarcat Latin, Aida Touma-Slimane, politicienne arabe israélienne, députée à la Knesset, Shlomo Sand, professeur d'histoire à l'Université de Tel-Aviv, écrivain, en cours de programmation. ■

Échos du CN de mars

Le Conseil national des 7 et 8 mars dernier à Nanterre réuni pour la dernière fois dans sa composition actuelle, a été largement consacré à la préparation du prochain congrès*. Les participants étaient ce jour-là plus soucieux de l'actualité de la question palestinienne présentée par Bertrand Heilbronn, que de la propagation du coronavirus.

Une réunion dans l'ombre portée du plan Trump et des élections israéliennes

Le plan Trump constitue une menace exceptionnelle pour les Palestiniens et la poursuite de sa mise en œuvre sur le terrain par l'État israélien et les colons sera encouragée après les élections israéliennes. La victoire de « Bibi », sans majorité, est néanmoins relative et on peut se féliciter de l'élection des 15 députés de la Liste unie.

Les réactions internationales, obtenues difficilement, expriment encore un consensus favorable au droit international mais sans la détermination nécessaire. L'action diplomatique d'Abbas auprès de la Ligue arabe et de l'OCI a été indispensable.

La France a malheureusement commencé par féliciter Trump avec les éléments de langage fournis, avant de relativiser cette déclaration et de rappeler ses positions antérieures.

Des appuis pour le développement de notre action

Plusieurs décisions favorables à notre action ont été prises par des organisations internationales : publication de la liste des entreprises des colonies (Conseil des droits de l'homme de l'ONU), confirmation de l'obligation d'étiquetage des produits (CJUE), engagement de poursuites pour crimes de guerre contre Israël dont l'étendue territoriale devrait être confirmée (CPI).

Le rapport des ONG palestiniennes sur le système israélien de domination raciale institutionnalisée et d'oppression qui équivaut à l'apartheid, adressé au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) fera date. Le conseil national a décidé de le faire sien. Il sera mis en valeur pour la journée internationale contre le racisme et les discriminations.

Les perspectives immédiates de notre action

Il est nécessaire de poursuivre en France et en direction de l'UE notre action pour la reconnaissance de la Palestine, les sanctions contre Israël, la démarche de la CPI en s'appuyant sur l'exemple des réussites récentes comme le vote étriqué de la résolution Maillard ou les 45 000 signatures de la pétition contre le plan Trump.

L'action récente sur l'interdiction des produits des colonies n'a pas rencontré le succès attendu. Il est difficile de s'investir dans tous les moments forts de l'échéancier national du fait de problèmes d'anticipation et de choix contraints pour les groupes locaux. Notre difficulté à rassembler largement dans la rue a été relevée, malgré les succès de la pétition contre le plan Trump dans nos interventions publiques.

Le plan de formation a été présenté avec de courtes sessions réalisées par des structures associatives extérieures, si possible à l'échelon régional. Les thèmes accompagneront l'évolution de nos pratiques (réseaux sociaux, prise de parole en public, communication, relation jeunesse, actions innovantes).

Examen des orientations proposées pour le prochain congrès

L'examen du projet de rapport d'orientation et des amendements proposés a été privilégié. Les discussions sur le texte, animées mais courtoises et bienveillantes, ont été l'occasion de rappeler les fondamentaux de notre action. Aucune lassitude n'était par ailleurs perceptible parmi les participants même chez ceux qui envisagent de ne pas reconduire leur candidature! ■

Jean-Luc Touboulie

*** Depuis, la situation sanitaire nous a contraint à repousser le Congrès à l'automne**

Un fil d'actu pour la Palestine, #endirectdepalestine

Une nouvelle rubrique :

- › sur le site, dans le déroulé de l'onglet « information ».
- › des posts Facebook
- › des messages Twitter

Depuis longtemps nous voulions créer une rubrique qui mette en lumière les nombreuses informations qui nous parviennent très régulièrement de, ou sur la Palestine. L'urgence liée à l'accélération des menaces qui pèsent sur les Palestiniens avec la mise en œuvre du plan Trump et maintenant le coronavirus nous a poussés à réaliser ce fil d'actualité.

Nous espérons que vous apprécierez de trouver – le plus régulièrement possible – cette mise en ligne d'articles, de photos ou de courtes vidéos, presque à l'état brut, mais sourcés, sélectionnés par une petite équipe de l'AFPS avec quelques mots-clés pour les identifier et quelques lignes de commentaire.

Un des objectifs est que ces brèves informations toujours illustrées, puissent être rapidement relayées et partagées sur les réseaux sociaux, Facebook et Twitter, afin de faire connaître au-delà des adhérents la situation en Palestine, son évolution, ses risques...

N'hésitez pas :

- › à consulter sur le site (onglet information / en direct de Palestine)
- › à vous inscrire sur la page FB ou Twitter de l'AFPS pour suivre et faire connaître cette actualité !
- › à *liker, tweeter et retweeter*

Trimestriel édité par l'Association
France Palestine Solidarité (AFPS)

Directeur de publication :

Bertrand Heilbronn

Comité de rédaction : Michel Basileo,

Jacques Fontaine, Jacques Fröchen,

Françoise Leblon, Jean-Marc Lévy,

Jean-Paul Roche, Mireille Sève

Président de l'AFPS :

Bertrand Heilbronn

Maquette et mise en page : Jean-Marc Lévy

CPPAP : N° 0923 G 83106

Imprimerie : JJ production

40 rue de Brest

35500 Vitré

Palestine Solidarité

avril 2020

afps@france-palestine.org

www.france-palestine.org

Association France Palestine Solidarité

21 ter, rue Voltaire

75011 Paris (M° Rue des Boulets)

Tél. : 01 43 72 15 79

Fax : 09 56 03 15 79

CCP : La Source 34 521 83 N

Trimestriel indiquant la position de l'AFPS sur la question palestinienne et apportant des informations sur la vie de l'association, les activités de ses groupes locaux et celles de ses partenaires du mouvement de solidarité avec la Palestine.

Quatre numéros par an.

Abonnement :

5 € pour les adhérents à l'AFPS

8 € pour les non adhérents

Abonnez-vous !